DIMANCHE 16 JANVIER 1916. — 5 CENTIMES LE NUMERO — 3e ANNEE. — N° 15.

L'ÉCHO DE LA PRESSE

INTERNATIONALE

JOURNAL BELGE D'INFORMATIONS

PARAISSANT TOUS LES JOURS

REDACTION ET ADMINISTRATION :
20, RUE DU CANAL, 20
BRUXELLES

Annonces

La petite ligne ou l'espace équivalent	fr. 0.25
Réclame avant les annonces, la ligne	» 0.60
Deuxième page, la ligne	» 2.00
Troisième page, la ligne	» 1.00
Nécrologie	» 1.00

ON TRAITE A FORFAIT

Adresser les lettres et communiqués à la Rédaction.
Les annonces et demandes diverses à l'Administration.

Le papier-monnaie
dans le Tournaisis

On nous écrit:

S'il est une question qui bouleverse actuellement le Tournaisis, c'est assurément celle des bons de communes, vulgairement appelés bons de guerre.

Ce papier-monnaie qui entrave maintenant le commerce et provoque entre acheteurs et vendeurs des discussions aussi vives que constamment renouvelées, s'était facilement introduit sur le marché au début de la guerre. Il avait même rendu alors d'appréciables services, vu l'excessive rareté de la monnaie à cette époque.

Depuis lors, malheureusement, presque toutes les communes de l'arrondissement ont émis des bons et certaines d'entre elles paraissent l'avoir fait avec une grande largesse.

Il est regrettable, à ce point de vue, que l'autorité provinciale n'ait pas exercé de contrôle sur ces émissions et n'ait pas exigé d'autorisation préalable de sa part, afin d'empêcher certaines édilités villageoises de se lancer trop imprudemment dans ce sport nouveau, mais dangereux, qu'est l'émission du papier-monnaie.

L'excès étant nuisible en tout, la trop grande affluence des bons de guerre ne tarda pas à provoquer le discrédit progressif de ceux-ci.

Les premiers frappés furent les bons français dont le rapatriement offrait peut-être plus de difficultés. Actuellement les changeurs — nouveaux intermédiaires de guerre — consentent à vous les échanger avec 20 à 25 pour cent de perte. Excusez du peu!

Par suite de la création d'une frontière d'étape le long de l'Escaut, les bons des Flandres ne tardèrent pas à subir la déveine à leur tour. Les billets de certaines localités flamandes furent même frappés d'un interdit absolu. Pourquoi? Nul ne le sait. Mystère des officines de changeurs!

Entretemps, les bons communaux continuaient à s'accumuler outre mesure dans les comptoirs des commerçants; ceux-ci ne pouvaient qu'à grand' peine utiliser une partie de ce papier pour leurs achats, cette monnaie n'ayant cours que dans un rayon restreint et n'étant pas acceptée par les banques locales ni par les fournisseurs étrangers.

A noter qu'en même temps le paysan, toujours malin, après avoir enterré l'or, l'argent et le nickel, enliassait les billets de banque et n'écoulait plus que des bons de communes.

Ce qui devait arriver se produisit fatalement. Les commerçants, gênés dans leurs transactions par l'excès de ce papier difficilement négociable, qui les exposait, et même les obligeait à passer par les exigences de changeurs insatiables, se montrèrent de plus en plus difficiles; après avoir refusé les bons déchirés ou fortement souillés — que les communes négligeaient d'ailleurs de remplacer — ils durent en venir presque tous à ne plus accepter que les seuls bons de la ville de Tournai.

Ceux-ci, émis principalement pour faire face à la contribution de guerre de deux millions, n'ont pas, jusqu'ici, souffert de la crise. Souhaitons qu'ils ne soient pas atteints, car cela compliquerait encore davantage la situation.

La crise existe, elle est indéniable, et les vives discussions qu'elle occasionne, les tumultes qu'elle provoque dans les marchés publics, ne solutionnent pas l'affaire.

On a préconisé divers moyens empiriques : l'obligation à imposer par l'autorité, d'accepter les bons de communes, ce qui est plus facile à dire qu'à faire et surtout à justifier légalement; l'affichage des noms des commerçants acceptant les bons, ce qui serait le moyen d'amener immédiatement à ces boutiquiers une telle quantité de papier qu'ils devraient sans doute devenir intransigeants à leur tour; le remplacement des bons actuels par un bon d'un type unique pour la région, ce qui ne constituerait qu'une demi-mesure, sans effet durable, semble-t-il.

La seule solution ayant un effet radical serait l'échange des bons communaux contre des billets de la Société Générale. C'est l'unique moyen de rendre aux commerçants du Tournaisis, les facilités dont le négoce jouit dans le reste du pays et de les débarrasser des exigences croissantes des changeurs.

Seulement, il y a un revers à la médaille : c'est que l'opération serait onéreuse pour le contribuable qui devrait, en fin de compte, solder l'intérêt des capitaux avancés par les banques.

On comprend que ce grave inconvénient fasse hésiter nos édiles et retarder l'application de la mesure.

Cattaro

La possession de Cattaro a permis aux Autrichiens de précipiter leur mouvement d'invasion du Monténégro. On comprend maintenant, en consultant la carte, les motifs qui poussaient les Monténégrins à réclamer, comme ils l'ont toujours fait, l'incorporation de ce port à leur petit royaume :

Le Monténégro peut, en effet, être assimilé à une souricière gardée de trois côté par trois hostiles populations. Si ces rochers servent de sauvegarde à la belliqueuse tribu qui a été chercher un refuge dans leur enceinte, ils limitent aussi son extension; ils l'enserrent comme une garnison dans une forteresse: ils l'écartent du reste du monde. Les Monténégrins n'ont qu'une seule libre issue, celle que l'Autriche leur a gardée sur les plages de l'Adriatique. C'est là qu'il leur reste une porte ouverte aux rayons de la civilisation. C'est par là qu'ils échangent les fruits de leur sol contre les denrées qui leur sont nécessaires. Cattaro est leur principal débouché, leur bazar essentiel.

Si, d'une part, Cattaro s'alimente des divers produits qu'ils lui portent régulièrement chaque semaine, à la rigueur, cette ville pourrait se procurer sur les rives du golfe les provisions qui lui viennent à bas prix de Niegouss et de Czétinié et les Monténégrins seraient fort en peine de trouver ailleurs celles dont ils ont absolument besoin.

Le port de Cattaro, qu'ils ont voulu conquérir par la force de leurs armes, ils le réclamaient par un raisonnement diplomatique. Cette ville, disent-ils, faisait autrefois partie du royaume de Serbie, elle avait appartenu à leurs princes, elle était liée à la Montagne noire par sa situation géographique, par sa population slave, par le même idiome et les mêmes traditions. Lorsqu'au quatorzième siècle elle se soumit aux Vénitiens, ce fut à la condition, ajoutent-ils, qu'elle recouvrerait sa liberté dès que Venise cesserait de la protéger. Ni les Français, ni les Autrichiens, ne se crurent dans le droit d'en disposer. Après la chute de la République de Venise, Cattaro rentrait légalement dans sa circonscription première, Cattaro devait être la cité maritime du Monténégro.

Malgré ces arguments, malgré les vives sollicitations du vladika, en 1815, Cattaro fut donnée par le Congrès de Vienne à l'Autriche, par l'ancienne Vénétie. Longtemps les Monténégrins se refusèrent à reconnaître cette décision, puis, enfin, en 1840, ils ont fait avec l'Autriche un traité de délimitation.

Partis de Cattaro, les Autrichiens ont escaladé les lacets de la Tzernagora et se sont emparés facilement de Cettigne, la capitale du Monténégro, défendue surtout du côté de la Turquie, l'ancienne ennemie.

Petite Chronique

Les artisans belges internés.

Lundi prochain une trentaine de Belges internés vont, en Hollande, commencer à travailler à la fabrique d'articles en fer forgé Becht et Dyserinck, à Weesp. On y construit actuellement des baraquements avec cuisine et logement.

Une taxe sur les célibataires.

Le Conseil communal de Gand a voté, à nouveau, la taxe sur les célibataires, qu'il avait établie il y a un an, à l'effet de créer des ressources nouvelles, la matière imposable faisant défaut. L'idée de frapper à la bourse des célibataires se présente, à première vue, avec un petit cachet d'équité vengeresse et moralisatrice. Les célibataires ne sont-ils pas de vieux garçons égoïstes et maniaques, fuyant les devoirs austères et les lourdes charges de la famille pour ne s'occuper que de leurs aises?...

Tous les célibataires ne sont pas atteints. On exempte les femmes. Pourquoi? Sans doute en vertu de ce préjugé que, si une femme ne se marie pas, c'est faute d'en avoir trouvé l'occasion.

Le *Bien Public* estime que le moment est mal choisi en ces jours de détresse presque générale, pour créer de nouvelles taxes quelles qu'elles soient; il combat, encore, la taxe sur les célibataires pour les motifs suivants :

On veut, dit-on, atteindre les hommes qui sont affranchis de toutes charges de famille, les égoïstes. Est-il juste de taxer d'égoïsme, d'une façon générale, les hommes qui ne sont pas engagés dans les liens du mariage?

Nous ne nions pas qu'il se rencontre des égoïstes parmi les vieux garçons. Nous sommes d'avis, toutefois, qu'ils forment une minorité infime. Les égoïstes, du moins dans la classe bourgeoise, cherchent plutôt à se marier richement, et à ne pas s'embarrasser d'une marmaille nombreuse. Dans la classe populaire, les égoïstes sont plus pressés de se marier que les altruistes. Il leur en coûte de remettre une partie de leur salaire à leurs parents pour l'entretien de leurs jeunes frères et sœurs. Mariés, ils sauront limiter leurs charges en limitant leur progéniture. Ce n'est pas dans la statistique de la nuptialité, mais dans celles de la natalité que les progrès de l'égoïsme se révèlent.

Parmi les célibataires, les uns s'abstiennent du mariage par des motifs d'ordre physiologique, à cause de leurs infirmités, notamment; d'autres, pour des raisons d'ordre économique, parce qu'ils ne possèdent pas les ressources nécessaires pour fonder une famille; d'autres encore pour des raisons d'ordre sentimental, par respect pour une mémoire vénérée: d'autres enfin, pour des causes morales, pour pouvoir efficacement venir en aide à leurs parents vieillis, ou pour tenir lieu de père à leurs frères et sœurs orphelins, ou pour se consacrer à une profession dangereuse difficilement compatible avec les responsabilités d'un chef de famille, ou pour se dévouer aux œuvres, ou par vocation.

On ne saurait, sans violer le for de la conscience, établir des catégories parmi les célibataires, exonérer les uns et grever les autres d'après les raisons dont le célibat s'inspire.

Si le Collège gantois n'avait eu en vue que de proportionner les taxes aux ressources, il eût dû, estime notre confrère, procéder d'autre manière, par exemple, en frappant tous les citoyens d'un impôt de capitation, d'après leurs ressources présumées, et en les dégrevant d'après le nombre de personnes dont la charge d'entretien leur incombe.

Carrosseries d'aluminium.

Depuis quelques années les fabriques américaines d'automobiles ont souvent fabriqué leurs carrosseries en aluminium étiré qu'on fixait à des appareils en bois assurant la forme et la rigidité de la carrosserie. Pour fabriquer à meilleur marché ces produits et les améliorer au point de vue de la légèreté, et en supprimant le squelette en bois, on s'est mis à rassembler de grandes pièces détachées en fonte d'aluminium, faites de manière à posséder la rigidité nécessaire pour former après qu'elles sont rivées ensemble, une carrosserie solide, répondant à toutes les exigences, pouvant se passer de tout soutien en fer ou en bois pour assurer une rigidité suffisante.

Les plus grandes pièces de ces carrosseries, coulées en aluminium, ont une surface de 2 mètres carrés et une épaisseur de 3 millimètres seulement; cette épaisseur minime ne peut être dépassée de 10 p. c., eu égard au prix du métal. Cela demande un travail fort minutieux; la grandeur relative des pièces et leur épaisseur minime font en sorte que le coulage de la matière en fusion dans les moules présente de grandes difficultés. Les pièces doivent être retirées des moules entre 2 ou 5 minutes après la fusion et les formes de sable détruites aussitôt pour qu'aucun éclat, aucune cassure ne se rencontre dans les pièces, ce qui les rendrait inutilisables. Souvent on n'arrive pas à éviter des courbures de la pièce de métal dans la forme; le marteau et le fer doivent alors réparer le mal. Malgré leur absence de carcasse en bois, les carrosseries d'aluminium sont plus durables et plus rigides que celles en aluminium embouti, qui prennent aussi moins bien les couleurs et le laqué, et laissent aussi s'écailler ces couleurs plus facilement : les pièces coulées sont en effet frottées et polies à l'émeri avant d'être peintes, ce qui assure la tenacité et la durée de la peinture.

LA GUERRE

Communiqué officiel allemand

BERLIN, 15 janvier. (Communiqué de midi) :

Théâtre de la guerre à l'Ouest

Pas d'événements particuliers sur le front. Un avion ennemi descendu au nord-est d'Albert par le lieutenant Bölcke, est tombé dans les lignes anglaises et a été incendié par le tir de notre artillerie.

Théâtre de la guerre à l'Est

Armées du général von Linsingen : Une attaque tentée par les Russes dans la région de Czernaysz (au sud du coude formé par le Styr), a échoué devant le front des troupes austro-hongroises.

Dans les Balkans

Rien de nouveau.

Rectifications

BERLIN, 15 janvier. — La presse ennemie ne cesse de présenter des soldats allemands, comme des pillards abominables. Le public français paraît avoir soif de semblables nouvelles comme d'un genre d'apéritif. C'est ainsi que le « Journal des Débats » raconte que des soldats d'une compagnie de chemin de fer de forteresse ont pillé la propriété du comte van der Stegen, à Cappellen, près d'Anvers, avant de partir pour la Russie. Parmi les souvenirs emportés se trouveraient un piano à queue, un gramophone, de nombreux petits meubles, jusqu'à même le couvercle en acajou du w.-c.

Contrairement à cette affirmation, le bourgmestre de Cappellen, chargé de la gérance de la propriété, a constaté et déclaré que rien ne manque dans les quartiers et que tout a été trouvé dans l'ordre.

Les « Nouvelles » parlent avec une certaine habileté dramatique au sujet d'un autre cas : A Langdorp, près de Louvain, il y a un bon cabaret, volontiers fréquenté par la garnison allemande. Sa renommé pénètre jusqu'à la garnison voisine de Rillaer. Un dimanche, des soldats de cette garnison envahissent le cabaret, pillent le local et partent avec leur rapine. Lorsque les camarades de Langdorp revinrent de la messe, leur fureur se déchargea d'abord sur l'hôte et sa famille. Quelques jours plus tard, ils se dirigent vers Rillaer et n'y trouvèrent plus que des fûts et bouteilles vides — et il s'ensuivit entre les Allemands une rixe dans toutes les règles de l'art.

Les faits réels, que le secrétaire communal de Langdorp a constatés dans son enquête se bornent à ceci : c'est qu'un officier, accompagné de quelques soldats, a saisi quatre flacons de genièvre dans trois estaminets, dans lesquels on versait de l'alcool aux soldats malgré la défense.

Le « Temps » publie de nouveau des causeries au sujet de la situation déplorable en Belgique et dit : La nervosité des Allemands augmente. Sous le couvert de la légitimité, on déporte et on massacre journellement des centaines de malheureux. A Roux (près de Charleroi) tout le Conseil communal a été arrêté sous prétexte que le secrétaire communal était entré dans l'armée belge en septembre 1914.

Le lecteur en déduira assurément que les innocents administrateurs de la ville ont été massacrés « in corpore ». Mais où est maintenant la vérité? Le receveur des contributions Duchesne, qui était en même temps major de la garde civique, a quitté le pays, malgré l'ordre, en décembre 1914, pour se rendre à l'armée belge. Il y est en service en ce moment comme le prouva une de ses lettres. En raison de l'aide consciente dans ce but, le bourgmestre et deux échevins de Roux, ainsi que la femme de Duchesne, ont été condamnés, par le tribunal, chacun à trois semaines de prison et le bourgmestre de Jumet à une semaine de prison.

Toute condamnation à mort décrétée par les juges allemands pour trahison de guerre est qualifiée de « crime » par les journaux hostiles. Mais le public veut encore une nourriture plus savoureuse pour sa haine. Par conséquent, le journal « La Croix », de Paris, croit devoir servir la fantaisie suivante, par rapport au procès intenté pour espionnage, en septembre 1915, au condamné à mort Joseph Baeckelmans, d'Anvers : Ce crime a été accompagné d'un acte de cruauté inouï. La sœur du condamné, religieuse dans un couvent de Bruxelles, avait demandé l'autorisation de rendre encore une visite à son frère. La Commandature y consentit. Mais quand la malheureuse femme croyait voir encore son frère en vie, les bourreaux lui montrèrent le cadavre ensanglanté.

Nous n'avons pu découvrir une sœur Baeckelmans parmi les religieuses. Après de longues recherches, l'administration allemande parvint à découvrir, à Bruges, une femme, Anna-Maria Van Caillie, née Baeckelmans. Celle-ci déclara au protocole qu'elle était la sœur unique de Baeckelmans fusillé. Elle a vu son frère pour la dernière fois en octobre 1914. L'article de « La Croix », dont il lui a été donné lecture, est une invention.

Communiqué officiel autrichien

VIENNE, 15 janvier. (Communiqué d'hier.)

Front russe.

Depuis hier matin, l'ennemi a encore tenté de rompre notre front de Bessarabie, près de Toporoutz et à l'est de Rarancze. A cinq reprises, il a attaqué avec vigueur, — la cinquième fois ce matin, — mais à chaque tentative il fut forcé de se retirer et subit les pertes les plus lourdes. Une part prépondérante à cette défaite infligée aux Russes revient encore à notre artillerie dont le feu, excellemment dirigé, a eu un effet écrasant. Depuis le commencement de la bataille engagée dans la Galicie orientale et sur le front de Bessarabie, l'armée du général baron von Pflanzer-Baltin et les troupes austro-hongroises du général comte Bothmer ont fait 5,100 prisonniers, dont 30 officiers et enseignes. Près de Karpilowki, en Volhynie, nos détachements envoyés en reconnaissance ont dispersé quelques postes avancés russes.

Front italien.

Rien qui soit digne de remarque, sur le front du sud-ouest. Près de Malborgeth et de Raibl, quelques points isolés ont été canonnés par l'ennemi. L'action des aviateurs italiens s'est portée sur le secteur de Trieste. Une bombe lancée sur Spirano n'a causé aucun dégât.

Front du Sud-Est.

Abandonnant leur capitale, les Monténégrins battent en retraite sur toute la ligne de leurs fronts sud et ouest. Nos troupes les poursuivent et ont déjà dépassé la ligne Budua-Cettigne-Grab-Grahova. En même temps, elles pénètrent dans le territoire monténégrin à l'est de Bileca et près d'Avtovac. Près de Grahova, nous avons capturé 3 canons avec leurs servants, 500 fusils, 1 mitrailleuse, beaucoup de munitions et d'autre matériel de guerre. Du côté de Berane et à l'ouest d'Ipek, rien de nouveau.

Rectification

VIENNE, 15 janvier. — Dans la presse italienne, la perte de nos destroyers « Lika » et « Triglaw », le 29 décembre devant Durazzo, qui, selon le communiqué officiel austro-hongrois du 30 décembre, ont heurté des mines dans le port de Durazzo, est signalée comme une victoire navale italienne. Contrairement à cette affirmation, il doit être signalé que la flotte italienne, malgré cette victoire apparente, n'a pas été à même de déranger, d'une manière quelconque, la collaboration de notre flotte à la prise du Lovcen, et sa phrase au sujet de la domination de l'Adriatique est donc une fable.

Communiqué officiel turc

CONSTANTINOPLE, 14 janvier. — Le Quartier général mande : Sur le front du Caucase, dans la nuit du 11 au 12 janvier, l'ennemi, mettant en mouvement des forces considérables, a fait une vigoureuse attaque, au sud de l'Aras, entre Tahir et Vali Baba et au nord de l'Aras, entre Keutek et Narman, contre le défilé et aussi contre les positions avancées de notre centre, mais à la suite de notre contre-attaque, il a subi un échec complet. Laissant derrière lui de nombreux tués et prisonniers, une grande quantité d'armes et deux mitrailleuses, l'ennemi a été rejeté dans ses anciennes positions. Au cours de la même nuit, deux attaques de l'ennemi ont été facilement repoussées à l'ouest d'Olty, dans la zone Arak-Geudiyi. Front des Dardanelles : Dans l'après-midi du 12 janvier, le lieutenant Bödicke a attaqué et descendu, aux environs de Sedd-ul-Bahr, un avion ennemi (type Farman), son cinquième. Nous avons trouvé le pilote mort et l'observateur blessé. L'appareil pourra encore nous servir, après quelques petites réparations. Un autre de nos aviateurs, attaquant un aviateur ennemi qui survolait Saros, l'a poursuivi et obligé à atterrir dans l'île d'Imbros. Les Anglais continuent à publier des communiqués où ils cherchent à faire accroire que leur retraite d'Anaforta et d'Ari Burnu s'est opérée spontanément et en toute tranquillité. Or, jusqu'à présent, l'inventaire de notre butin, quoique n'étant pas encore terminé, prouve clairement que la retraite a été extrêmement précipitée. Le butin, autant que nous en avons fait le relevé, comprend 10 canons, 2,000 fusils et baïonnettes, 8,750 grenades, 4,500 caisses de munitions, 13 lance-bombes, 45,000 bombes, 160 fourgons de munitions, 61 voitures légères avec harnais, 67 allèges et pontons, 2,850 tentes, 1,850 civières, de grands stocks de benzine et de pétrole, de couvertures et de vêtements, 21,000 boîtes de conserves, 5,000 sacs de blé, 12,500 pelles et pioches. Ne sont pas compris dans ce nombre, les réservoirs à eau et les filtres. Rien d'autre à signaler.

Communiqué officiel français

PARIS, 14 janvier (15 heures). — Faible activité de l'artillerie au cours de la nuit. Au sud de la Somme, dans le secteur de Lihons, une de nos patrouilles a attaqué une patrouille ennemie qui s'est enfuie, en laissant deux morts et un blessé sur le terrain. En Champagne, nous avons pris sous notre feu et dispersé des troupes ennemies en mouvement dans les boyaux et tranchées de la butte du Mesnil.

PARIS, 14 janvier (24 heures). — En Belgique, un tir de notre artillerie dirigé sur les ouvrages ennemis au nord de Steenstraete, a provoqué deux fortes explosions. Au nord de l'Aisne nous avons pris sous notre feu un convoi de ravitaillement dans le secteur de Chivy, nord-

est de Vailly. Au sud-est de Berry-au-Bac, vers la côte 108, nous avons fait jouer un camouflet qui a bouleversé les travaux de mines de l'ennemi. Entre Argonne et Meuse, nos pièces de gros calibre ont détruit un blockhaus ennemi dans la région de Forges.

Communiqué officiel italien

ROME, 13 janvier. — L'activité de l'artillerie a continué le long du front tout entier; elle a été soutenue et complétée par des entreprises des aviateurs. Les batteries ennemies ont lancé des projectiles, surtout des projectiles incendiaires, sur nos positions du Monte Altissimo (entre Garde et l'Adige), de la vallée de Terragnolo (Adige) et sur Borgo (vallée de Sugana). Elles n'ont toutefois causé aucun dommage. Notre artillerie a détruit des abris ennemis à l'est du défilé d'Oregone et canonné des colonnes de troupes et des bagages, en route dans la vallée de Koder (Gail) et dans Seebach (Gailitz), et les ont dispersées. Dans le secteur de Javorcek (bassin du Flitsch) et de San Martino del Carso, nous avons repoussé de petites attaques de l'adversaire. Sur l'Isonzo inférieur, l'artillerie ennemie a bombardé Gradisca, Sagrado et Montfalcone. La nôtre a répondu en bombardant Devetaki et Opaechtasella. Dans la journée du 11 janvier, un de nos avions a jeté des bombes sur des baraquements ennemis entre Tione et Dreguzzo, en Judicarie, et est revenu indemne dans nos lignes.

Communiqué officiel russe

PETROGRAD, 13 janvier. — En Galicie, sur le front de la Strypa centrale, l'ennemi a essayé deux fois, à la faveur d'une tempête de neige, de prendre l'offensive dans la région de Dropopolje. Il fut chaque fois repoussé par notre feu. Dans cette région, de même qu'au nord-est de Czernowitz, l'ennemi a été obligé d'évacuer une partie de ses tranchées. Nous les avons occupées.

La polygamie des soldats coloniaux français

La concentration des troupes noires, auxquelles l'administration militaire française a fait appel pour combler dans une certaine mesure les vides produits dans son armée, a conduit à de nombreux malentendus et à des situations auxquelles il a été difficile de remédier à la satisfaction de tous les intéressés. Le dernier problème « noir » qui a occupé les autorités françaises, a été l'entretien des femmes noires de soldats. D'un côté on ne pouvait négliger de soutenir les proches des soldats noirs, comme on le faisait pour ceux des soldats de race blanche; d'autre part, la somme nécessaire pour cet entretien semblait devoir s'élever outre mesure, vu la polygamie des nègres. Les nègres d'Afrique poussent l'amour de la famille si loin, qu'ils ne sauraient se contenter d'une seule femme, mais déploient sous ce rapport un véritable zèle de collectionneurs. Devait-on payer à chacune de ces femmes, malheureusement légitimes, les sommes affectées à l'entretien des épouses de soldats pendant la guerre? Le secrétaire général de Guinée se prononça pour cette solution. Mais le gouverneur général de l'Afrique française prit la défense des intérêts menacés du Trésor, et rendit dans le journal officiel du Dahomey ce jugement digne de Salomon : « Attendu que les femmes d'un nègre ont ensemble, sous tous les rapports, les droits et les devoirs d'une femme unique, attendu notamment que leur mari ne peut leur laisser à sa mort davantage qu'un blanc dans les mêmes conditions de fortune ne laisse à sa femme unique, elles n'ont, toutes ensemble, droit qu'à une seule indemnité pendant la guerre, égale à celle que reçoit l'épouse d'un soldat de race blanche. »

L'administration française s'est rangée à cet avis.

Les princesses Dollars et la guerre

L'Amérique participe, à sa manière, à la guerre, en ce sens que non seulement elle bénéficie de formidables fournitures de matériel de guerre, mais qu'elle contribue directement aux dépenses de la guerre. On s'est donné la peine de rechercher combien les héritières américaines, les « princesses Dollars », mariées à de nobles Européens, payaient en contribution de guerre. Un statisticien s'est surtout occupé de l'accroissement de l'impôt sur le revenu incombant à ces citoyennes américaines en Angleterre et dont le capital est placé principalement dans les grandes entreprises américaines :

La duchesse de Rosebourghe, fille du multimillionnaire décédé, Ogden Goullet, paie annuellement 2 1/2 millions d'impôts; la duchesse de Marlborough, fille de William Vanderbilt, contribue pour 750,000 francs, bien que divorcée et n'étant pas Anglaise; la duchesse de Manchester, fille du roi des chemins de fer, Eugène Zimmermann de Cincinnati, paie un demi-million. La plus forte contribution est celle que paie William Waldorf Astor : 6 millions. Celui-ci, qui avait déclaré, il y a 20 ans, que l'Amérique n'est pas un pays pour des gentlemen, se rendit à Londres pour y habiter, y acheta de palais du marquis de Lansdowne et un château du duc de Westminster, lieu de villégiature situé sur les rives de la Tamise, et se fit naturaliser Anglais. L'un de ses fils est officier dans la Garde royale.

Dépêches diverses

A PROPOS DU BOMBARDEMENT DE NANCY

De Suisse, 14 janvier. — Le bombardement de la ville de Nancy a décidé l'administration municipale à transporter ses trésors artistiques à Troyes. Trois wagons chargés de tableaux précieux sont arrivés à Troyes mardi.

—×—

LA CRISE DE L'AVIATION EN FRANCE

De Suisse, 14 janvier. — Outre les interpellations des députés Laffont et Girod, il y en a une autre du député d'Aubigny, président de la sous-commission pour l'aviation militaire, au sujet de la crise de l'aviation militaire française. La Commission de l'armée entendra aujourd'hui le sous-secrétaire d'Etat pour l'aviation, Besnard, à ce sujet. La discussion de l'interpellation à la Chambre est remise à la semaine prochaine.

INTERDICTION D'EXPORTATION

La Haye, 14 janvier. — L'exportation de stéarine et de paraffine, de tous les acides sébaciques et de leurs dérivés ou sous-produits, est interdite.

Londres, 13 janvier. — L'assemblée de la fédération générale des ouvriers mineurs, qui vient de se réunir à Londres, a voté à l'unanimité de combattre la loi sur le service militaire, mais ne fera rien à cet effet, avant que la loi n'entre en vigueur.

EXPORTATION D'AEROPLANES

Christiania, 13 janvier. — Le journal *Tidens Tegn* apprend que le gouvernement français a autorisé l'exportation de deux aéroplanes Farman pour l'armée norvégienne.

AU LUXEMBOURG

Luxembourg, 13 janvier. — Le ministère Loutsch a démissionné.

—×—

REPRESAILLES

De Suisse, 14 janvier (Havas). — Le fonctionnaire turc Salid Bey, chargé de la garde des archives de l'ambassade turque à Paris, a été arrêté par mesure de représailles. La femme et la fille de Salid Bey ont également été arrêtées.

L'EXPORTATION DU CACAO

Amsterdam, 14 janvier (Reuter). — Lord Sydenham a attiré l'attention de la Chambre des Lords sur le grand accroissement de l'exportation du cacao vers les pays neutres. Lord Lansdowne répondit au nom du gouvernement en énumérant une série de chiffres démontrant un grand recul dans l'exportation, depuis que l'exportation n'est plus permise qu'avec une autorisation spéciale du gouvernement. Il ajouta qu'il ne prétendait toutefois pas qu'il n'y eût pas davantage à faire dans cette voie. Sans aucun doute, de grandes quantités de cacao atteignent les pays ennemis. Le département commercial de la guerre s'occupe avec le plus grand soin d'étudier cette question et le gouvernement est d'avis de renforcer encore les mesures de précaution actuelles.

—×—

GRAVES INONDATIONS EN HOLLANDE

Rotterdam, 15 janvier. — Les pluies continuelles ont provoqué de graves inondations en Hollande et il n'est pas encore possible de se rendre compte de l'importance des dégâts. Ceux-ci sont certainement considérables et croissent d'heure en heure. Toutes les communications dans le sud du pays sont interrompues. Le Zuiderzee a rompu sa digue. Partout des centaines de têtes de bétail ont péri.

—×—

Maassluis, 15 janvier. — Maassluis, Rotterdam et Dordrecht sont inondées.

—×—

LE TRUST D'OUTREMER EN HOLLANDE

Berlin, 14 janvier. — Le Trust d'Outremer (Nederlandsch Overzee Trust) qui fonctionne en Hollande pour l'Angleterre, vient de nommer une commission spéciale pour le contrôle du commerce du thé, qui aura son siège à Amsterdam. La commission dressera une liste des « acheteurs bonafide » à l'exclusion desquels les importateurs ne pourront livrer du thé.

Le thé ne pourra être emmagasiné qu'en des endroits autorisés par la commission et un fonctionnaire du trust, nommé à cet effet, aura le droit d'y perquisitionner en tout temps, de même qu'examiner les livres des importateurs et négociants.

—×—

PORTUGAL

Lisbonne, 14 janvier. — Hier un incendie a éclaté dans un magasin d'effets d'habillements militaires. On l'attribue à la malveillance. Outre les dégâts matériels qui sont très importants, il y a eu 3 morts et de nombreux blessés. On croit qu'il y a encore plusieurs cadavres sous les ruines.

—•—

ETATS-UNIS

Londres, 15 janvier. — Le *Daily Telegraph* annonce de New-York : Roosevelt va prochainement faire un voyage aux Indes occidentales. Il déclare ne pas vouloir poser sa candidature à la présidence, mais ses agents travaillent activement avec le Comité des élections. La conviction augmente que Roosevelt s'opposera à Wilson aux élections prochaines et qu'il sera nommé candidat non seulement par son propre parti et les progressistes, mais encore par les républicains.

—×—

LE COURONNEMENT DE L'EMPEREUR EN CHINE

Zurich, 14 janvier. — Les journaux parisiens annoncent que le couronnement de Yuan-Tsi-Kaï aura lieu avant la fin du mois de janvier.

Emile DE GRAEVE

Agent de change agréé à la Bourse de Bruxelles

135, boulevard Anspach, Bruxelles

Achat et vente de titres. Change. Payement de tous coupons. Renseignements gratuits. De 10 à 1 et de 3 à 6 h. 9443

Sur mer

Schéveningue, 13 janvier. — Plusieurs télégrammes reçus par la station radiographique de Schéveningue annoncent que le vapeur néerlandais *Maashaven*, des frères Van Uden, de Rotterdam, a probablement heurté une mine à l'ouest du bateau-phare de Galloper. L'équipage a quitté le bord; le bateau flottait encore, mais l'avant était en feu. Quatorze hommes ont été sauvés par le vapeur *Goentoer*, qui a recueilli également le journal et les papiers de bord, tandis que 8 autres hommes d'équipage sont à bord du *Juliana*, de la compagnie Zeeland.

—•—

Rotterdam, 13 janvier. — Le nombre de navires anglais, qui, pendant les 15 premiers mois de la guerre, ont passé en possession d'étrangers, d'après une communication à la Chambre des Communes, s'élève à 247, jaugeant globalement 507,830 tonnes. Tous les transferts exécutés après l'adoption de la loi de mars réglant la limitation de ces transferts, ont été effectués avec l'approbation du ministère du commerce et de l'amirauté.

Le nombre de bateaux d'un tonnage supérieur à 500 tonnes brut, enregistrés en Angleterre et vendus à l'étranger depuis le commencement de 1915, à l'exception des ventes faites aux Alliés, s'élève à 37.

—•—

Stockholm, 14 janvier. — A la suite de l'achat fréquent à l'étranger de navires suédois, le gouvernement suédois a décidé de surveiller cette exportation de navires.

—×—

L'EQUIPAGE DU SOUS-MARIN ANGLAIS *E 17*

Amsterdam, 14 janvier. — Swift Macnéill a demandé à la Chambre des Communes si l'équipage du sous-marin *E 17* était interné en Hollande et si cette mesure était en concordance avec le droit international, ou si l'article 13 de la Convention de La Haye ne s'appliquait qu'à l'équipage de navires coulés par l'ennemi, ou si le gouvernement anglais allait réclamer la libération de cet équipage. Grey répondit que l'article 13 ne faisait pas de distinction entre navires coulés par l'ennemi et navires ayant fait naufrage et que l'équipage était effectivement interné.

Chronique bruxelloise

A Schaerbeek.

La population de cette commune au 1er janvier s'élevait à 99,402 habitants.

Le Conseil communal a baclé, en une courte séance, différentes questions d'ordre administratif, institution de nouveaux magasins communaux, location d'un immeuble au square Riga, n° 8, pour y installer le commissariat de police de Helmet.

—×—

Si vous avez des fonds disponibles, vous pouvez en obtenir 4 p. c., avec garantie bancaire de premier ordre. S'adresser Office Financier, 7, rue du Lombard, Bruxelles. (16083)

—×—

Pour les prisonniers belges sans ressources en Allemagne.

Au *Caveau Flamand*, 17, rue des Pierres, à Bruxelles, les collectes de la semaine faites par le patron et un brave invalide de guerre, M. Remy Van Krunkelsven, ont rapporté la somme de fr. 146.21.

Le total des 30 semaines s'élève à fr. 3,203.37.

Une liste de souscription est à la disposition des grands cœurs.

Pour rappel.

La Bruxelloise, ligue de défense des intérêts des propriétaires et créanciers hypothécaires, tiendra sa séance mensuelle, lundi 17 courant, à 15 heures, en son local : *Hôtel de l'Espérance*, place de la Constitution.

En vertu des statuts, les membres devront être munis de leur carte-cotisation ou la retirer avant l'ouverture de la séance.

L'ouverture « AU PORT », fait sensation. 153'8

Music-halls, théâtres et concerts.

Voici les principales dispositions du règlement-taxe voté par le Conseil provincial au sujet de ces établissements :

Quiconque exploite régulièrement des music-halls, théâtres et concerts est assujetti, à partir du 1 janvier 1916, au profit de la province de Brabant, sur le montant brut des recettes dûment constatées, à une taxe dont le taux pour cent est déterminé par le millième des recettes effectuées pendant les quatorze, quinze et seize jours consécutifs formant la moitié du mois, sans que le dit taux puisse être inférieur à 1 p. c. ni supérieur à 4 p. c.

Le minimum de la taxe est fixé à 2 francs par jour de représentation.

Aucune taxe n'est due pour les représentations dont le bénéfice est entièrement consacré aux œuvres de bienfaisance reconnues par les autorités communales ou provinciales.

Le minimum de la taxe prévue ci-dessus est acquitté au bureau du receveur des contributions de la commune dans laquelle le spectacle doit être donné, avant le commencement de celui-ci. Le paiement est complété, au plus tard, le troisième jour qui suit le quatorzième, le quinzième ou le seizième jour du mois, sur la déclaration de l'entrepreneur, appuyée éventuellement d'un extrait du régistre imposé.

A défaut de déclaration ou en cas d'insuffisance de celle-ci, le redevable peut être taxé d'office par le contrôleur des contributions.

La taxe établie d'office est immédiatement exigible et le paiement peut en être poursuivi d'après les règles applicables en matière de contributions directes.

Les réclamations des redevables sont jugées par la Députation permanente sans préjudice du recours en cassation. Elles doivent être adressées dans les trois mois qui suivent la date du paiement de la taxe.

La personne ou l'association qui organise le spectacle et, le cas échéant, l'occupant du local où celui-ci est donné, sont tenus de laisser pénétrer dans l'établissement les agents de la surveillance.

Les contraventions au présent règlement ou aux dispositions prises par la Députation permanente pour son exécution sont punies, indépendamment du paiement de la taxe ou du supplément exigible, d'une amende de 200 francs et subsidiairement d'un emprisonnement de huit jours.

Nouvelles de province

Dans le pays de Namur.

La réglementation du prix du beurre soulève des protestations unanimes chez les producteurs et les marchands. Le beurre est introuvable sur les marchés et ceux qui parviennent à en obtenir, en cachette, le paient aux prix forts.

En ce moment le beurre est rare. Les gros marchands qui en ont monopolisé le commerce sont directement visés par l'arrêté et ils font les plus grands efforts pour conserver une source de plantureux bénéfices.

Les producteurs réclament surtout parce qu'on leur impose le prix maximum de 5 francs le kilogramme, quel que soit le parcours à effectuer pour le transport. En effet, ils ne peuvent demander plus pour le beurre vendu à Bruxelles et celui offert en vente à Namur. Il serait juste, semble-t-il, de tolérer une dérogation au prix maximum pour les longs transports.

Les gros marchands, qui habitent la plupart Bruxelles, profitent de la situation. Ils achètent tout sur place ou bien leurs agents arrêtent les camions sur les grandes routes et trouvent facilement moyen de revendre en gagnant un franc, un franc cinquante, voire deux francs au kilogramme, le beurre étant devenu plus rare par suite de la défense d'exporter le beurre hollandais.

Si la police était bien faite, si quelques condamnations sévères étaient prononcées à charge de ces corsaires peu estimables, la crise cesserait promptement.

—×—

Les receveurs des contributions viennent de recevoir des instructions aux termes desquelles ils peuvent percevoir le montant des nouveaux permis de pêche pour 1916. En outre, à la suite de démarches des sociétés de pêche, il a été décidé que les porteurs des permis de 1915 pouvaient continuer à pêcher, dans la province de Namur, jusqu'au moment où on pourra leur délivrer les nouveaux formulaires.

On se plaint encore des nombreuses fraudes qui se commettent presque journellement, notamment dans les refuges de Beez et de Bouvignes et la Noue de Tailfer. Ces frayères, où la pêche n'est permise que du deuxième dimanche de juin au 1er octobre, sont visitées aussi bien le jour que la nuit par des braconniers qui, au moyen de filets et de nasses, capturent d'énormes quantités de poissons constituant les réserves du repeuplement.

—×—

M. Alfred Dapsens, maître de carrières à Yvoir et ancien bourgmestre de cette commune, est mort chargé d'années, laissant d'unanimes regrets.

Il y a plus de cinquante ans qu'il dirigeait

Feuilleton de l'*Echo de la Presse*. — N. 14.

LA FLEURISTE DES HALLES

PAR HENRI DEMESSE

(Suite.)

Maintenant, tout mélancolique, il pensait à ce passé déjà lointain... à ce passé si plein de douces souvenances, que son imagination vagabonde avait évoqué par hasard.

— Françoise, reprit-il à présent, d'une voix très caressante, où es-tu? Tu ne m'aimes plus. Fini, tu as raison, cent fois, mille fois raison. Oui, je ne suis qu'une sale canaille. Pierre est une sale canaille. Voleur. J'ai volé. Françoise, viens, il faut que je t'explique le... la... chose. Viens... je ne te ferai pas de mal... Tu ne veux pas? Viens donc.

Françoise, vaguement émue, apitoyée de plus en plus, ne bougea pas cependant.

Alors, Pierre se leva, et, en titubant affreusement, il se rapprocha de sa femme.

— J'ai pris l'argent... Quand je l'ai eu, j'ai ri... J'ai dit, Françoise on rigolera ce soir. Je voulais te faire une farce.

— Jolie farce.

— Parole... Je ne l'ai pas pris pour le prendre... Je voulais te le rendre... Vrai... vrai... comme je te le dis... Seulement, par malheur, j'ai rencontré Bouchart, Bouchart, tu sais bien, Bouchart, le placier de la maison Barrot et Lebègue... un camarade, un bon vivant?...

— Une canaille, qui a ruiné son brave père et dont la femme est morte de désespoir. Bonne rencontre. Vous vous valez tous les deux.

— Nous nous valons, deux canailles. Tu as raison, Françoise... Pierre Pascal et Nicolas Bouchart, deux canailles. Bouchard plus que Pierre... Il m'a entraîné... On a bu. Et puis on a rencontré des camarades.

— Autres canailles.

— Tous canailles dans cette société-là.

— Dommage qu'on n'y reste pas. Au moins si on y restait, on apporterait le remède après avoir fait le mal.

— Le remède? Qu'est-ce que tu veux dire, Françoise, quel remède?

— Bien simple, tu comprendras peut-être.

— Explique... Je comprendrai sûrement. Je ne suis pas si saoul que tu le crois...

— Cet argent que tu m'as volé... Cet argent que tu as mangé... en moins de rien... Il m'a fallu cinq ans, à moi, pour l'économiser.

— Cinq ans?

— Oui, cinq ans... en me privant de tout.

— De tout, pauvre, pauvre Françoise. L'ivrogne se leva et, s'approchant de sa femme, il s'agenouilla devant elle.

— Pardon, supplia-t-il en pleurant, pardon Françoise, pauvre femme. Cinq ans, cinq ans, fais-moi arrêter. Envoie-moi au bagne. Je l'ai mérité, je ne me plaindrai pas. Françoise, ma Françoise, pardonne-moi.

— Oui, cinq ans de ma vie pour économiser cette somme... et sais-tu pourquoi j'ai fait cela: Pour remplir un devoir sacré... un devoir de mère.

— Un devoir de mère? répéta Pierre, toujours agenouillé devant sa femme.

— Oui, il fallait bien que j'aie de la prévoyance et de l'ordre pour deux, puisque je ne pouvais pas compter sur mon homme qui me mangeait le vert et le sec.

— Le vert et le sec?

— Tu n'as jamais pensé à ça, toi? Tu étais trop occupé à faire la noce... Nous avons un fils.

— Frédéric, un brave garçon... Je l'aime bien...

— Oui, un brave garçon qui, heureusement, ne ressemble pas à son père. Ah! Dieu non...

— Tant mieux.

— Eh! bien, j'ai pensé qu'il tirerait au sort, un jour... et qu'il pourrait partir pour sept ans, si je ne prenais pas des précautions à l'avance...

— Je comprends, s'écria Pierre affolé et presque subitement dégrisé. Cet argent...

— Or, poursuivit Françoise, je ne voulais pas me séparer de mon enfant... Mon fils, c'est tout pour moi.

— Tu as raison, moi je ne compte pas.

— Si, tu comptes, mais après lui... Tu comptes... Et si je ne te maudis pas « au jour d'aujourd'hui » c'est que je te suis reconnaissante encore de me l'avoir donné.

— Brave femme.

— Mon fils. Me séparer de mon fils. Terrible quand on aime. Voilà pourquoi j'ai travaillé double, encore une fois, en me privant de tout... Il fallait que j'aie la somme nécessaire, le moment venu pour lui acheter un remplaçant.

— Je comprends, la somme c'était pour...

— Mais comme tu me l'as mangée cette somme... il n'y a rien de fait. Toute ma prévoyance ne sert à rien. C'est pour rien que Françoise a bûché ferme... parce que son gueux de mari lui a volé ses économies et les a mangées, en trois jours, avec un tas de « racailles » comme lui.

Pierre, tout à fait dégrisé maintenant, tendit les bras vers sa femme et son fils.

— Pardon, Françoise... Frédéric, mon garçon, pardon, pardon, murmura-t-il en gémissant. Le malheureux faisait pitié. Il avait conscience de l'étendue de sa faute.

— Oui, dit-il, je suis un gueux! Je vous demande pardon.

— A quoi bon? le mal est fait.

— Comment le réparer? poursuivit Pierre, en proie à une excessive surexcitation. Oh! je le réparerai! Je trouverai un moyen... Je...

Puis, s'adressant à Françoise :

— Mais... le remède, tu parlais du remède!..

La fleuriste ricana, et, pour se venger de l'ivrogne, elle lui jeta ces mots à brûle-pourpoint :

— Oui, si tu avais pu boire assez pour en « crever »... ça aurait tout sauvé.

— Tout sauvé! répéta Pierre.

— Dame!

— Mère, clama Frédéric, qui avait deviné la pensée de sa mère et qui ne voulait pas qu'elle achevât.

— Explique-toi, dit Pierre Pascal.

Et la fleuriste, sans se soucier de l'intervention de son fils, répliqua :

— Bien sûr, puisque les fils de veuves ne partent pas.

— C'est vrai, fit Pierre. Il se leva, hagard.

— C'est vrai, répéta-t-il. Un moment, il regarda devant lui fixement. A présent, il était effroyablement pâle. Ses yeux, démesurément ouverts et ternes jusque là, brillaient. Françoise, effrayée, regrettait maintenant ses paroles.

— J'ai fait le mal, tu me le pardonneras Françoise, et toi aussi garçon, parce que je le réparerai.

Puis, il éclata de rire comme un fou.

— Ton fils ne partira pas, Françoise, fit-il.

— Que comptes-tu donc faire? demanda Mme Pascal avec épouvante.

— Je te rendrai ton argent.

— Pierre!

— Père!

— Tu seras veuve, clama Pierre.

Rapidement, il saisit le grand couteau avec lequel sa femme l'avait menacé tout à l'heure.

Un double cri, poussé par Françoise et Frédéric, retentit. Pierre s'était porté un coup de son arme dans la région du cœur.

— Je paie, murmura-t-il. Et il s'affaissa...

Le couteau s'échappa de sa main. L'alcool déprime tant les caractères et les énergies; Pierre en était la victime. Le plastron du blessé se tacha de sang. Elle se précipita vers son mari. Elle s'agenouilla devant lui, et, folle, elle dit à Frédéric :

— Un médecin, vite... vite... un médecin. Pierre, mon pauvre Pierre... Ne meurs pas... Encore une fois, je te pardonne. Je te pardonne...

FIN DU PROLOGUE

les carrières de pavés de grès à l'embouchure du Bocq et, d'une exploitation modeste, il fit une grosse affaire industrielle, grâce à son intelligence, à sa compétence et à son labeur obstiné. Il découvrit même dans sa montagne des marbres insoupçonnés, si bien que l'ancienne carrière Dapsens est devenue la « Société anonyme des grès, marbres et petits granits d'Yvoir ».

Le temps ne semblait pas avoir de prise sur sa verte vieillesse et il acceptait encore, il y a quelques mois, la présidence du Comité régional de Dinant de l'A. M. B. I. C.

Tout le monde appréciait sa haute valeur industrielle et aussi son caractère affable. Il ne manquait jamais d'assister au banquet annuel de l'Association des entrepreneurs et fournisseurs de travaux publics du pays de Namur, et quand arrivait le toast au doyen, l'aimable vieillard était l'objet d'une chaude manifestation de sympathie.

Son souvenir ne périra pas.

La semaine dinantaise.

Ma critique relative au « règlement de travail pour les ouvriers chômeurs » a produit quelque effet au Comité de chômage. Evidemment on l'a trouvée non fondée: il n'en fut pas de même des ouvriers qui approuvèrent tous ma façon de penser sur ce chef-d'œuvre littéraire!

D'autre part, on me prêta des idées malveillantes, notamment celle de critiquer le Comité de chômage dans son œuvre. Loin de là était ma pensée. Je reconnais, bien volontiers, que le Comité a toujours été au-dessus de la tâche qui lui incombait. Ce que je n'ai pas admis, c'est la dsitribution de ces pamphlets aux ouvriers, — pamphlets qui étaient, au plus haut point, vexatoires pour eux. Dixit!

—×—

Je crains d'ennuyer les lecteurs de l'*Echo de la Presse* en leur annonçant encore une fois que la ration de pain va être diminuée à Dinant. Cet événement se produit ici 4 ou 5 fois par mois : pour baser ces modifications, on invoque divers prétextes qui n'ont aucun fondement.

—×—

A propos d'une précédente chronique, dans laquelle je parlais des campagnards-exploiteurs, je fus interpellé récemment, en ces termes, par un de ces « paisibles villageois » qui se targue d'être un peu poète :

— Monsieur, vous êtes un admirable cochon!...

— J'en conviens; ils sont si rares actuellement!

— Vous nous traitez comme des affameurs publics, comme des gens qui exploitent le peuple, enfin vous nous jetez par-dessus bord comme des indignes malfaiteurs...

— Mais pourquoi vous froisser si vous n'appartenez pas à la catégroie de campagnards que je flétrissais dans ma chronique? Certes, il y a de bons paysans avec lesquels ont peut traiter sans crainte d'être exploité, mais quand je vous affirmerai que, l'an passé, au moment où le pain était très rare dans notre région, j'ai vu vendre de la farine par un de vos collègues, à fr. 1.50 le kilo; hésiterez-vous à vous placer à nos côtés pour bafouer ces honteux trafiquants?

Mon interlocuteur, qui, je le reconnais, est un campagnard, — honnête celui-là, — dut bien se rendre à l'évidence et me donner raison...

JIMMY.

Etat-civil de Bruxelles

Déclarations du 14 janvier 1916.

Naissances. — 2 filles.

Décès. — Pierre Puttaert, 24 ans, rue Jorez, 31 (Anderlecht). Paul Guanti, ferblantier, 34 ans, rue de l'Escalier, 46.

TRIBUNAUX

A LA CORRECTIONNELLE

Plusieurs individus comparaissent devant les juges pour avoir volé dans plusieurs maisons vides. Un des prévenus louait une chambre à proximité des maisons à dévaliser, pour observer les allées et venues qui pouvaient se faire dans les parages. Cette affaire tient plusieurs audiences pendant lesquelles on instruit les nombreux vols mis à charge de la bande. Les prévenus rejettent l'un sur l'autre les faits leur reprochés. Les objets volés sont des plus disparates: argenteries, linge, plateaux en étain, machines à coudre, à écrire, pendules, tissus, dentelles, caisses, soies, etc. Le montant de tous ces vols se monte à 50,000 francs environ. Le tribunal, après un examen sérieux des faits mis à charge de chacun des accusés, prononce les condamnations suivantes: Jean J..., 14 ans et 36 mois de prison et 104 francs d'amende; Auguste A..., 9 ans et 52 francs; Gérard V..., pour recel, 16 mois et 52 francs; Léonard B..., 1 an et 52 francs; Pierre B..., 16 mois et 52 francs; Gustave R..., pour recel, 24 mois et 156 francs; Hubert B..., id., 24 mois et 156 francs; Fernand D..., 3 ans 21 mois et 26 francs; Georges R., 6 ans; René W..., 9 mois et 52 francs d'amende. L'épouse Henriette De D..., C... et Joséphine J..., poursuivies pour recel, sont acquittées.

Grave accident au charbonnage d'Abhooz.

Le 7 octobre dernier, un accident regrettable se produisait à une profondeur de 210 mètres dans ce charbonnage. L'ouvrier Jean-Joseph R..., préposé à la charge des mines, avait amorcé deux explosifs. Lorsqu'il fit fonctionner le détonateur, il crut percevoir un bruit analogue à celui d'une porte qui ferme. Sans aucun doute, l'une des mines venait de crater. R... croyant bien d'ailleurs que cette éventualité ne pouvait avoir aucune conséquence fatale, négligea d'instruire le porion de ce fait.

Deux ouvriers, des sieurs Jérôme G... et son fils Désiré, s'approchèrent avec confiance de l'endroit où avaient été déposées les premières mines, en vue de creuser des trous pour y placer d'autres explosifs, lorsqu'une détonation formidable retentit. Les sieurs G... père et fils furent grièvement blessés et brûlés par tout le corps. Devant le tribunal, R..., très brave homme, qui compte 37 ans de bons et loyaux services à la houillère, est prévenu de coups et blessures involontaires et d'avoir contrevenu à l'article 8 de la loi du 13 décembre 1895, pour ne pas avoir signalé au porion, la présence de mines inexplosées. R... prétend que, de toute sa carrière de mineur, il n'a eu connaissance d'un accident de l'espèce. Me Deliège père et fils assument la défense et font remarquer que la poudre dont on se sert actuellement n'est plus de même qualité que celle employée précédemment.

Le tribunal condamne néanmoins R... à une seule peine de 50 francs d'amende avec sursis.

Louis Slacmeulder
Changeur, 184, Boulev. Anspach

Payement de tous coupons payables des pays neutres y compris échéances du 1er janvier 1er février 1916, Cédules, Karpone, Akron, Dominicains, Espagnols, Suisses, etc. Vérification gratuite de tous les numéros d'obligations.
Vendeur de 4 % communal à 93.
Acheteur : Katanga, Union Minière, Tanganyka, Brazilian Tractions.

Faits divers

Le banditisme. — Mme Alice R..., demeurant rue de Ransfort, à Molenbeek-Saint-Jean, venant de la ville, allait rentrer chez elle hier soir, quand elle a été accostée par un individu qui prestement lui enleva sa sacoche en argent qui contenait une somme de cinquante francs et quelques autres bibelots en argent.

— Mme J..., demeurant rue Germanis, à Etterbeek, avait pris le tram 22, hier soir, à la porte de Namur pour l'avenue d'Auderghem. Arrivée à destination, elle constata qu'un habile filou lui avait enlevé sa sacoche renfermant une centaine de francs et des papiers d'affaires.

— Mlle Marie G..., demeurant boulevard Anspach, qui avait été faire des visites à des parents, retournait chez elle par le boulevard du Jubilé, lorsqu'un individu âgé d'une vingtaine d'années lui arracha sa sacoche des mains et prit la fuite. Avant que Mlle G... fut revenue de son émotion, le bandit était déjà loin.

DEMANDEZ LA PIPE CALBAS DU TRANSVAAL, système A. V. (tampon d'ouate absorbant la nicotine), hygiénique, empêchant la nicotine de se mêler au tabac. Fr. 1.50 à 2.50, rue Bavière, 11-13, Brux. Vous êtes certain d'avoir une pipe incomparable. Calbas, la plus douce, économique, la seule fumant le tabac sec jusqu'au bout, est la pipe à la mode. C'est un délice! (16028d)

BLOUSES Hte-Nouv. Voir les prix. 28-30, Pass. Nord. 18068

Un cambrioleur en fuite. — La police de St-Gilles recherche activement un nommé Henri D..., qui s'est introduit dans l'appartement de M. Guillaume L..., chaussée d'Alsemberg, pendant l'absence de celui-ci. Il y a dérobé un coffret en fer contenant une somme de 2,000 francs; ce coffret était enfermé dans une garde-robe.

Des malfaiteurs pillent un atelier. — Hier soir, vers 11 heures, des malfaiteurs enfoncèrent la porte d'entrée d'un atelier de l'impasse aux Huîtres. Ils réussirent à pénétrer dans la place. Cinq ballots de coutil furent chargés sur une charrette à bras stationnant à la porte. Ils s'emparèrent aussi de plusieurs feuilles de cuivre de 1 m. 20 × 0 m. 60, ainsi que d'une quantité assez considérable d'outils, le tout au préjudice de M. B..., rue des Teinturiers, à Bruxelles.

Infâmes voleurs. — M. Auguste H..., colporteur, demeurant à Etterbeek, rue des Champs, avait réussi il y a quelque temps, à force de labeur et d'économies, à s'acheter une carriole et un petit poney. Etant venu hier matin au marché matinal, à Bruxelles, il commit l'imprudence d'abandonner pendant quelques instants l'attelage, qu'il avait eu tant de peine à acquérir. Lorsqu'il revint, carriole et cheval avaient disparu. Le désespoir du pauvre homme faisait peine à voir. On ne possède aucun renseignement quant à l'identité des voleurs. L'attelage valait environ 800 francs.

Les vols à Liége. — Des malandrins ont dérobé au préjudice de M. H..., négociant, rue Surlet, 15 balles de café cru et un sac de 100 kilos de fécule.

— La nuit du 13 au 14 on a volé, à l'aide d'escalade et d'effraction, mille mètres de fils téléphoniques en cuivre, au préjudice de la houillère de la Batterie, et 70 mètres du même métal au préjudice de M. Walthère D..., rue Coupée.

— La même nuit un vol de 6 espèces a été commis au charbonnage du Banneux. Il s'agit de 200 mètres de câble électrique, fixés au poteau donnant sur le terril de la rue Fond-des-Touves.

VICTORIA SCHOOL LANGUES VIVANTES 35 rue de Bériot, 35
Prix des lec. en classe : 1 fr. — Leçon d'essai gratuite. 14291

Les Sports

Cyclisme

POUR LES CYCLISTES PRISONNIERS

Plusieurs personnalités du monde du cyclisme viennent de prendre l'initiative d'envoyer périodiquement des caissettes aux coureurs belges prisonniers en Allemagne.

Ceux qui connaissent des coureurs cyclistes amateurs, indépendants ou professionnels, licenciés de la L. V. B., prisonniers en Allemagne, sont priés d'envoyer les adresses aussi complètes que possible à M. Paul Beving, 162, rue Potagère, à Bruxelles, qui s'est chargé de recueillir les renseignements et dons nécessaires à cette œuvre.

L'initiative de ce groupe de sportsmen est d'autant plus intéressante, que la Fédération qui régit le cyclisme en Belgique, en l'occurrence la Ligue Vélocipédique Belge, a totalement négligé de s'occuper de ses licenciés, victimes des événements, ceci contrairement à tous les autres organismes similaires.

Football

LE TOURNOI DU COMPTONIA

Règlement.

La seconde demi-finale du tournoi du Comptonia se jouera demain lundi, après-midi, à Jette, entre l'équipe B du Comptonia et l'équipe II du Daring renforcée.

Ce sera une très jolie partie dont il est malaisé de prévoir le vainqueur.

TOURNOI DU RACING C. B.

Article premier. — Le Racing Club de Bruxelles, organise un tournoi de football réservé aux clubs affiliés à l'U. B. S. F. A.

Art. 2. — L'épreuve se jouera par addition de points. Elle est ouverte aux joueurs n'ayant pas été qualifiés pour la première, réserve, promotion ou seconde, pendant les saisons 1913-1914/1914-1915 et se disputera sur le terrain du Racing Club de Bruxelles.

Art. 3. — Le droit d'inscription est fixé à 3 francs.

Art. 4. — Les engagements sont reçus jusqu'au 30 janvier, 8 heures du soir, rue Birmingham, 7, à Molenbeek, et le lundi 31 janvier, à Ixelles, chaussée d'Ixelles, 48, à 8 heures.

Art. 5. — Les équipes participantes feront parvenir une liste de vingt joueurs, au plus tard le 31 janvier 1916, à 8 heures du soir (nom, prénoms, adresse de chaque joueur).

Art. 6. — L'enjeu du tournoi consistera en onze médailles.

Art. 7. — Les arbitres seront neutres et désignés par le Comité.

Art. 8. — Le calendrier des matches sera établi en présence d'un délégué de chaque club engagé, le lundi 31 janvier, à 8 ½ heures du soir, à Ixelles, chaussée d'Ixelles, 48 (*Taverne Albert*).

Art. 9. — Le Racing Club décline toute responsabilité quant aux accidents qui pourraient survenir. Les arbitres seront priés de se montrer très sévères.

Art. 10. — Toute équipe n'alignant pas à l'heure indiquée au moins 7 joueurs, sera déclarée forfait et perdra le match par 5 à 0.

Art. 11. — Toute question litigieuse non prévue par le règlement sera tranchée par le Comité organisateur. Les réclamations devront parvenir au secrétaire endéans les 48 heures suivant le match, 7, rue Birmingham, à Molenbeek.

Art. 12. — Le tournoi commencera le dimanche 6 février 1916.

Billard

UNE NOUVELLE VICTOIRE DE SELS

Samedi soir, à la Salle Glorieux, M. Sels, champion du monde amateurs, a remporté un nouveau succès en battant M. Gerson, quoique jouant le cadre à un coup alors que son adversaire jouait à deux coups.

M. Sels a réussi 10 de moyenne, ce qui est remarquable, vu les difficultés de ce jeu si spécial et vu également qu'il eut affaire à un joueur qui lui laissa fort peu de jeu.

Les joueurs restèrent ensemble jusqu'à 165; puis M. Sels fit une série de 59. A partir de ce moment, M. Gerson, qui joua beaucoup moins bien qu'à l'entraînement, ne fit plus grand chose.

Détails de la partie :

M. Sels, 400 points en 40 reprises, moyenne 10, plus fortes séries 59, 33, 30, bat M. Gerson, 248 points, moyenne 6, plus fortes séries 24 et 23. Au repos, 224 à 165 pour M. Sels.

La collecte faite au profit des « Amis des Enfants de nos Soldats » a rapporté une soixantaine de francs.

UN RECORD

La salle Glorieux nous informe que le sympathique champion Français a exécuté mardi, au *Marnix*, au cours d'un match avec le champion namurois Baudart, une superbe série de 200 points au cadre de 45. Ceci constitue le record belge (amateurs), record qui ne sera pas battu de sitôt.

M. François a gagné la partie qui se jouait en 500 points, en effectuant 20 de moyenne. M. Baudart est arrivé à 273.

Un match revanche.

Un match revanche sera joué entre ces deux excellents amateurs à la salle Glorieux, le lundi 31 janvier et mardi 1er février, en 1,000 points (500 points par jour). M. Baudart recevra 200 points d'avance.

Ces deux parties se joueront au profit de l'œuvre des « Amis des Enfants de nos Soldats ».

Restaurant de l'Alhambra
Rue Cirque, 2, et Boul de la Senne, 32
SPÉCIALITÉ D'HUITRES, ESCARGOTS, MOULES ET TOUS POISSONS FRAIS ET DE RIVIÈRE
Salle de restaurant au premier
PETITS SALONS 9962
Service à la carte soignée. — Cave renommée.

Chronique Théâtrale

SALLE COLONIALE

Septième matinée de Trévy.

En cette exceptionnelle séance, M. du Chastain développa brillamment sa causerie émaillée de sa verve habituelle; tout entier, cette fois, en son atmosphère de prédilection : cette belle école française moderne, qu'il rappelle si impérieusement dominante en style, en finesse, en élégances rythmiques, il projette avec joie l'auréole de gloire sur les unités qui en constituent l'âme, tout en apportant au public, heureux de les apprécier, des détails, des riens intéressants fouillés en leur vie, leur travail, leur personnalité.

L'audition donnait ensuite deux sonates pour violon et piano, l'une de de Francmesnil (ut mineur), l'autre de Fauré (la majeur).

Elles furent supérieurement rendues par Piery et Scharrès, particulièrement le bel adagio de la première, d'une cohésion harmonique, si subtile et d'un style si émotif.

Au clavier solo, les *Danses* de Dupont se dévoilèrent souples et vaporeuses, sous les dextres doigts de Scharrès, caressant leurs mamelons au passage.

L'*Ondine* de Rovel est belle, douceureuse, mais ne rappelle-t-elle pas un tantinet Grieg?

La *Diligence* de Baton trahit un vrai instantané.

La partie vocale réservait six mélodies de De Bussy, d'Indy, Chausson et Fauré, toutes interprétées avec grand art, par de Trévy, dont la voix fine arpenta docilement le vaste domaine des notes éthérées et graves.

La prochaine et dernière matinée du 20 janvier promet d'être fort intéressante : réservée aux jeunes compositeurs belges, des primeurs vont donc s'y épanouir, sous les feux tamisés des cabochons et des étoiles congolaises, secondant en même temps comme causeur, un pionnier de notre chère colonie : M. Fernand Harroy.

THEMIS.

« La plus jolie fille de Bruxelles », à la Scala.

La Scala, théâtre des grandes mises en scène proprement dit, présente en ce moment une primeur. Je dis primeur parce que cette opérette n'avait jamais affronté le public français. La musique de cette œuvre belge est douce et délicieuse; l'auteur de la partition, M. Steenebrugen, fut très bien inspiré. La mise en scène de *La plus jolie fille de Bruxelles* a été bien soignée et les projections et effets de lumière aident puissamment au succès.

Comme interprétation c'est l'idéal, à citer en tête Mmes Esther Deltenre, Pletinckx, N. Ninson et Rouma, et pour éléments masculins, MM. Namlet, Mareska, Billy Pitt, Gerrebos, Dubergy, etc. Les costumes d'époques de la maison René ont fait sensation par leur fraîcheur et leurs tons bariolés donnant le plus bel aspect. Un ballet de toute beauté a corsé la soirée. Détail comique : au second tableau un chien de trait arrive en scène et les quelques minutes qu'il y resta procurèrent une pinte de bon sang à l'auditoire, car ses oreilles prouvaient qu'il n'était pas à son aise au milieu de tous ces artistes et la baguette du chef d'orchestre n'était pas pour le rassurer.

JULCROY.

Agence de transports
SERVICE SPÉCIAL DE MESSAGERIES
Commission — Consignation
Urs. LAURENT
146 à 152, RUE DE RIBAUCOURT
BRUXELLES (Maritime)
VASTES MAGASINS appropriés pour le dépôt de marchandises. 16022

AVIS DE SOCIÉTÉS

Compagnie du Lomami

(Société anonyme)
Siège social, 13, rue Bréderode, Bruxelles.

En exécution de l'article 37 des statuts, MM. les actionnaires sont invités à assister à l'assemblée générale annuelle qui aura lieu le mercredi 2 février 1916, à 12 heures du matin, rue de Namur, 48 (1er étage), à Bruxelles.

ORDRE DU JOUR :

Elections statutaires.

(Par suite de la rupture des relations avec l'Afrique, les comptes de l'exercice 1914-1915 n'ont pu être établis.)

Pour assister à l'assemblée, MM. les actionnaires auront à se conformer aux prescriptions de l'article 36 des statuts. Les propriétaires d'actions au porteur pourront déposer leurs titres jusqu'au 27 janvier 1916, à la Société Générale de Belgique, Montagne du Parc, nos 1 et 3, et à la Banque d'Outremer, rue de Namur, no 48, à Bruxelles.

Les opérations de transfert seront suspendues à dater du 27 janvier courant jusqu'à l'issue de l'assemblée générale. (16072)

The Belgo Canadian Pulp & Paper Cy

(Société Anonyme)
13, rue Bréderode, à Bruxelles.

MM. les actionnaires sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mardi 25 janvier 1916, à 11 heures du matin, 48, rue de Namur, à Bruxelles.

ORDRE DU JOUR :

1° Rapports du Conseil d'administration et du Collège des commissaires;

2° Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 août 1914;

3° Décharge à donner aux administrateurs et commissaires;

4° Communications au sujet du bilan et du compte de profits et pertes pour l'exercice 1914-1915;

5° Nominations statutaires.

Pour être admis à l'assemblée, MM. les actionnaires sont priés de se conformer à l'article 31 des statuts, c'est-à-dire être munis d'un certificat ou récépissé constatant le dépôt de leurs titres, au moins cinq jours avant la date de l'assemblée, à la Banque d'Outremer, 48, rue de Namur, à Bruxelles. (15257)

NOTAIRES ET HUISSIERS

PAR SUITE DE DECES

VENTE PUBLIQUE

DE

15 coffres-forts, matériel d'usine, beau mobilier et vins (Maison Van Hout)

Le notaire GROENSTEEN, à Laeken, avenue de la Reine, 193, vendra publiquement à Bruxelles-Nord, rue Zérézo, 17, le 26 *janvier* 1916, à 9 heures du matin :

15 *coffres-forts* neufs derniers modèles, coffrets, poêles en fonte émaillée, clefs, serrures, combinaisons, étaux, machines à plier, chariots, forceuses, forge, soufflets, bascules, établis, plateau à découper, meules, palan, poulies et matériel de construction de coffres-forts.

Mobilier de salon, salle à manger, bureau, 14 chambres à coucher, vins divers.

Exposition : dimanche 23 janvier 1916, de 10 heures à midi et de 2 à 4 heures.

Au comptant, 10 p. c. pour frais. (16097)

Etude du Notaire VUYLSTEKE,
rue Royale, 269, à Schaerbeek.

Le Notaire VUYLSTEKE vendra publiquement, le jeudi 20 janvier 1916 et jours suivants, à 3 heures, en la Galerie J. et A. Leroy, rue du Grand Cerf, 6, à Bruxelles, les

Meubles Anciens et Artistiques

tapisseries, tableaux, gravures, bronzes, cuivres, porcelaines, faïences, verres, miniatures,

Piano Erard Pianola

dépendant de la succession de Mme Medts, dite Simonet, en son vivant artiste dramatique.

Expositions : particulière, lundi 17 janvier; publique, mardi 18 janvier 1916, de 11 à 3 heures.

Strictement au comptant avec 10 p. c. d'augmentation.

Le catalogue se distribue en l'Etude du Notaire et chez l'expert, M. Le Roy, place du Musée, 12. (15573)

Etude du notaire VUYLSTEKE, rue Royale, 269, à Schaerbeek.

Ledit notaire vendra publiquement le vendredi 28 et samedi 29 janvier 1916, à 3 heures, en la galerie Leroy, rue du Grand Cerf, 6, à Bruxelles :

Un Beau Rang

formé de 50 perles en chute d'un bel orient

et des beaux BIJOUX, ARGENTERIE et PLAQUE

dépendant de la succession de Mme Medts, dite Simonet, en son vivant artiste dramatique. Catalogue en l'étude.

Exposition : mercredi 26, jeudi 27, de 11 à 5 heures, et vendredi 28, de 11 à 1 heures.

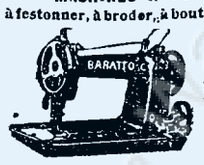
Strictement au comptant avec augmentation de 10 p. c. (16184)

BREVET A VENDRE

La firme Hide-ite Leather Co, propriétaire du brevet belge no 231907, du 7 janvier 1911, pour *Perfectionnements à la fabrication de cuir artificiel ou carton-cuir*, désire s'entendre avec industriel pour la vente ou l'exploitation de son brevet.

S'adresser à G. Vander Haeghen, office de brevets, 33, avenue du Boulevard, à Bruxelles, ou 6, quai de l'Université, à Liége. (16162)

MACHINES A COUDRE INDUSTRIELLES
à festonner, à broder, à boutonnières, etc., à grande vitesse



L. BARATTO et Cie
19, rue des Fabriques
BRUXELLES
Fabrique belge de machines à festonner
Modèle A. pour la laine; B. pour festons unis; C. pour draps de lit; D. festons unis et points de rose, E. FESTONNEUSE UNIVERSELLE, petits et grands festons unis et « points de rose ».



FAITES RÉPARER VOS MACHINES A COUDRE
de toutes marques, de tous systèmes
19, rue des Fabriques, BRUXELLES
ACCESSOIRES — HUILE ET AIGUILLES pour toutes marques. 15872

MESDAMES pour Troubles périodiques et douloureux, Suppression ou irrégularités regrettables et inquiétantes des époques, consultez en toute confiance le médecin-spécialiste. Moyen facile pour vous remettre en quelques jours et sans danger.
Consultations gratuites par médecin-spécialiste, tous les jours de 10 à 11 h. dimanche compris et de 6 à 7 h. du soir.
Consultations payantes par médecin-spécialiste, tous les jours de 11 h. à midi (dimanche compris) et de 7 à 8 h. du soir.
100, Rue des Plantes, 100, Bruxelles-Nord
Traitement par correspondance. 14960

EXCELLENTE première faisant chapeaux élégants et de haute nouveauté, se recommande pour transformations, arrangements. Spécialité toques drapées et capotes. Prix très modérés.
Mme SALU, 41, r. Verbist, St-Josse
Au besoin se rend à domicile. 16098

PETITES ANNONCES

Offres d'emploi

Mr seul dem. pers. âge mûr pour faire cuisine, peu d'ouvrage pas de sal. Ecr. P. D 20, bur. journ. 16166

On dem. pet. jeune fille p. aid. mén. le mat. 3 fr. par sem. 78, av. Besme (Parc Saint Gilles). 16173

On dem. 2 ajusteurs, 5 monteurs, 3 mécaniciens, 1 tourneur en fer, 2 fraiseurs et 1 foreur. Urgent. S'adr. 44, r. des Prairies. 16168

Diamant
On demande brutteuses, très pressé. S'adr. 23, r. Renkin. 16188

Concierge est dem., log. et lumière, en éch. quelq. serv. 9, av. Rich. Neybergh, Laeken. 16174

Blanchisserie Frankard 8, r. Rouppe dem. apprentie repasseuse pour cols et manchettes. 16195

Dem. d'emploi

JEUNE homme de bonne famille, meill. référ., cherche place dans bureau, de préfér. pour comptab.-sténogr.- ou dactyl. Ecr. B. S. 5, bur. journ. 15661

Veuve seule et hon. dem. journée ou demi-journ., dons certif. 9, rue Soignies. 16038

Première tailleuse, coupe et essais dem. journées. Ecr. M. D. 45, bur. j. 16130

Jeune fille sér., 18 à 20 a., dem. place serveuse. 11, rue Pont l'Avenue, Laeken. 16128

Brave femme mén., veuve, dés. faire quart. chez Mr ou dame seul. Ecr. O. B. R., 7, avenue Fonsny. 16154

Servante à tout faire, b. n. cuis., dem. place. 6 rue Vander meersch, Sch. 16106

Personne au cour. mén. dés. faire quart. ou 1/2 journée. S'adr. M. S., rue du Trône, 106. 16021

Homme sér., 32 a., sach. mett. m. à t., emball., etc., dem. occ. 50, r. Lincoln, Uccle-Vieurgat. 16108

Jeune fille de camp., 19 a., fr.-fl., dem. place à tout faire maison conv. 52, rue Manchester. 16026

Homme sér. et hon., 15 a. m. mais., dem. pl. comme archiviste-encaisseur ou place de conf. ou autre. Meil. réf. Ecr. R. S., 8, rue des Sables. 16179

Jeune fille, 18 a., présent. bien dem. place dans magas., sach. très b. coudre. Ecr. A. D. R., rue Ernest Van der Aa, Laeken. 16193

Wall., 18 a., cour.com., et aider mén., dem. place, pas de gages. S'adr. 12 r. des Osiers. Molenbeek. 16169

Jeune fille dem. place serveuse brass. ou rest. Ecr. 12, r. Eug. Laarmans, Mol. 16177

Femme hollandaise, libre l'après-midi, demande quart. ou t. faire. Mme Mouton, 18, r. Escalier. 15785

EMPLOI fixe ou bonne représentation est dem. par homme sérieux très hon. et très instruit. Excell. référ. B. S. 10, bur. journal. 15662

Jeune fille, 18 ans, dem. place pour faire quartier ou journée, 133, chaussée de Ninove. Molenbeek. 16045

Jeune fille de la campagne dem. place à tout faire. 7, rue des Secours, St Josse. 16011

Enseignement

Beaumont School
25, c. de la Reine (Pl. de la Monnaie), angl., esp., etc. Conv. gar. en 24 leçons. Cours collect. dep. 10 fr. par mois. 15595

COMMERCES A CÉDER

Estaminet à reprendre, conditions avantageuses. Ecr. L. S. 40, boul. du Midi, 117. 16164

VENTES ET LOCATIONS

Prix de guerre
A louer bas de maison 4 pl., 25 fr. par mois. S'adr. 57, r. Max Roos. 15935

Maison mod. à louer 30 fr., moitié prix. 1037, ch. de Mons, Anderlecht. 16171

GROS Maison GARDELLE, Fondée en 1885 DEMI-GROS
J. Horrière Fils, Successeur
24, rue du Trône —— 1, rue du Commerce
Fournisseur des Légations de Danemark, de Russie et de Chine
Stocks de Grandes Marques de Champagnes disponibles
—— Grands Vins de Bordeaux, Bourgognes :——
Malgré la pénurie et la difficulté de réapprovisionnement, je livre mes vins en bouteilles, sans hausse, et toujours après dégustation. 15439

EAU DE MELISSE DES CARMES DE PÛTEAUX

La meilleure et la plus réputée contre **apoplexie, faiblesses, évanouissements, digestions difficiles, maux de dents, migraines,** etc., etc.

PRIX DU FLACON : 1.25

En vente dans toutes les pharmacies du pays.

Dépôt général : Laboratoires Thisson, Bruxelles. Principaux dépôts : ANVERS, Breenderaedt, Debeul, Maquinay. BRUXELLES, Christiaens aîné, André et Antoine, Maison Gesotte. CHARLEROI, Pharmacie Rassart, rue de Marcinelle. GAND, Phie Depaepemacker. LIEGE, Goossens, Goffin et fils, Vivario. Tummers. NAMUR, Phie Dieudonné, rue de Fer. (10313)

ETS NEERLANDIA



ENA MIDI. 35 RUE PLANTIN

15312

Sténographie

par professeur « Ecole Officielle », cours complet en 2 mois. 3 leç. par sem. Prix total 10 fr. Nouveau cours, 17 janvier. 216, Chaussée d'Alsemberg, 216. 15899

Fonds publics. Ach. titres, coup. (russes, etc.) Prêts. Union Financière, 41, rue du Midi, Bruxelles. 15637

Renseignements financiers (6000 dossiers à jour)

On offre log. feu et lum. à pers. seule en éch. pet. serv. Ind. âge. Ecr. J. D.C.48, bur. journal. 16162

Dame désire louer mais. à la camp., donn. pens. à personne âgée, malade ou conval. Ecr. M. D. 10, b. j. 16170

DÉPOT GRATUIT pour marchandises offert par propriétaire, dont il auralt représent. Ecr. X, 64, b. j. 16185

Plusieurs chamb. garnies à louer pour pied-à-terre ou autres. 23, r. Théâtre. 15551

Partie de mais. à louer 5 pl., cave, g. 15 fr. 4, rue des Alouettes. Anderl. 16172

A louer chez prêtre quartier, personne seule. 1, r. Béguinage. 16165

J'offre 20 fr. par mois pour disposer quelq. heures par jour pour affaires. 2 ou 3 places chez pers. gênées (le plus près du Centre possible). Ecr. R. S. 24, bur. j. 16194

Mansarde garnie à louer pr M. seul, 15 fr. (gaz). 8, r. Rouppe (place Rouppe). 16197

Je désire louer rez-de-ch. porte-cochère av. ateliers. Donner descriptions et prix, N. M., bureau journ. 15999

BEAU vélo P. S. A. 3 vitesses, entièrement neuf, n'ayant jamais roulé, coûté 350 fr. à vendre pour 250 fr. 175, chaussée d'Anvers. 16182

CHIENS CHEV. ET VOITURES

Charrette bâchée à vendre. Prix modéré. 230, r du Progrès. 16167

A vendre charrette et chien pour blanchisseuse prix mod. 93, r. du Mail, Ix. 16191

PERDU

Chien berger perdu, poitr. et pattes blanches. Bon. récomp. 76, avenue Fonsny. 16175

PERDU griffon brabanç. rue Jardin-des Olives à Marché-au-Charbon. Rap. c. b. réc. 20, Marché au-Charbon. 16087

PERDU chien griffon, long. oreilles. Rapp. c. bon réc. 3, place de la Liberté. 16186

Occasions Uniques

Ch. à couch. pitchpin	150 fr.	Chamb. à couch acaj. mass. neuve, 6 pièces, coûté 1,400 fr., pour	595
» ac. mas.	210 »		
» anglaise	275 »		
» noyer m.	345 »	Bureau ac. noyer, ch.	35 fr.
Sal. à m. chêne 10 p.	175 »	Bureau amér. à volet	75 »
» mod. 10 p.	365 »		

Installations de café en ch. 1 grande partie de bureaux. Installation complète de bureaux, bibliothèques cartonn., meubles séparés, salons glaces, lustres, etc., coffres-forts 59, rue des Tanneurs, Brux. B. JORDENS. (9180)

On demande appart. 3 pl., dont une à l'électricité. 23, rue Renkin. 16189

CAPITAUX

300,000 fr. à placer en hypothèques, rentes viagères sur immeubles, nues-propriétés, ou prêts avec bonnes garanties. S'adr. 40, boulevard du Nord (Entresol). 15695

AUTOS, VÉLOS, ETC.

J'achète tous vélos, haut prix. Mat. 9 à 12, soir 6 à 7 h. 22, r. de l'Ascension. 16060

JE cherche mot. d'automob. complet, 50 à 100 HP, 4 ou 6 cylindres, neuf ou en bon état. Ecr. 175, chauss. d'Anvers. 16181

OCCASIONS

50 COFFRES-FORTS, grands et petits, de toutes marques, à vendre d'occasion. Achat au plus haut prix. 59, rue des Tanneurs. 2316

PIANOS

Accord pianos 3 fr d° la perfect. Répar. Pianos d'occ. Théo Palven, 98, rue Vonck. 15798

Pianos Gaveau Bas prix. 131, av. de la Toison d'Or. 13096

Professeur de piano achète bonnes méthodes d'occ. 78, rue Alexiens. 16190

DIVERS

SALLE à manger 9 p., 290 fr. S'adresser concierge. 80, rue Ten-Bosch. 16187

Suis acheteur de 100 kilog. oléine libre à 4 fr. le kil. 94, rue Archiduc Rodolphe, Laeken. 16198

On demande appart. 3 pl., dont une à l'électricité. 23, rue Renkin. 16189

Disparu. Pet. chien 10 a., poils noirs, barbe grise, une dent qui dépasse, queue panache. Rapp. c. b. réc. 52A, r. d'Oultremont. 16183

PIANOS

Accord pianos 3 fr d° la perfect. Répar. Pianos d'occ. Théo Palven, 98, rue Vonck. 15798

Pianos Gaveau Bas prix. 131, av. de la Toison d'Or. 13096

Professeur de piano achète bonnes méthodes d'occ. 78, rue Alexiens. 16190

DIVERS

SALLE à manger 9 p., 290 fr. S'adresser concierge. 80, rue Ten-Bosch. 16187

Suis acheteur de 100 kilog. oléine libre à 4 fr. le kil. 94, rue Archiduc Rodolphe, Laeken. 16198

LUNDI 17 janvier et jours suivants

FIN DE SAISON ET SOLDES APRÈS INVENTAIRE

OCCASIONS SANS PRÉCÉDENT

Un lot manteaux dames tissus fantaisie et uni, valeur jusqu'à 45.00 . . . **6.50**

SOIERIES

Crépon soie, fantaisie, différents tons, le mètre **0.25**

Louisine rayée, pure soie, bel article pour blouses, le mètre . **0.75**

Tussor, couleur diagonale, largeur 70 c/m, le mètre. . . . **0.95**

Lainages

Tissus écossais et rayés, largeur 100 c/m, le mètre. **0.75**

Tissus anglais pour complets, largeur 130 c/m, le mètre . . . **1.95**

Tissus pour manteaux unis et fantaisies, largeur 140 c/m, le mètre **5.95**

Veloutine, bonne qualité, grand choix de dessins, le mètre . . **0.48**

Bonneterie, Gants, Cravates

Bas à côtes pour dames. . . .	0.98
Bas à côtes fines mailles laine . .	1.95
Bas cachemire pour dames . . .	1.25
Chaussettes vigogne, grise forte .	0.70
Chaussettes cachemire, pure laine .	0.98
Chaussettes grises extra fortes . .	0.95

1 lot caleçons et gilets, normal 1/2 laine, toutes tailles . . . **2.45**

Cache-corset coton écru, sans manches 0.65, longues manches	0.95
Gants jersey, noir et couleurs . .	0.45
Gants jersey, couleurs, 2 pressions	0.60
Gants dames jersey doublés, 2 pressions	0.90

3 lots de cravates exceptionnels

Lot I	Lot II	Lot III
0.20	0.35	0.50

Valeur jusqu'à 1.95

Lacet brosse noir, les 50 mètres .	1.95
Epingles de sûreté, la douzaine. .	0.10
Lacets pour bottines, la douzaine .	0.35
Ruban faveur noir et blanc, la pièce	0.05
Fers à onduler	0.35
Sachets satin à gants et mouchoirs, soldés 50 % de la valeur	
Manchons renversés pour le gaz .	0.23
Verres à trous pour le gaz, la 1/2 d.	0.95

FLEURS ARTIFICIELLES

Défraîchies	0.10
Mauves et roses	0.26
LINOLEUM INLAID, le foyer	1.90
Tapis de table damassés, rouge et vert	2.98

2 Lots blouses fantaisie

soldées	soldées
0.50	0.95

Modes-colifichets

Formes pour dames et enfants, feutre et velours, soldées	0.50
1 LOT chapeaux pour dames, valeur 15 francs, au choix . . .	3.00

Rubans unis et fantaisies

Valeur le mètre 4.95	Valeur le mètre 3.95
Soldés 0.75	Soldés 0.50

Guimpes vestales tulle point desprit cols et emmanchures, toutes tailles	1.95
Cols organdi pour blouses et jaquettes, broderie main, valeur 4.50 au choix	1.45
Un lot jolis cols broderie pour blouses, achevé dentelles Irlande imit.	0.95

3 beaux lots ouvrages de mains finis et échantillonnés avec fournitures

Valeur 10.00	Valeur 5.00	Valeur 2.00
Soldés 4.50	soldés 2.50	soldés 1.00

Laine bouclée, toutes nuanc., la boule 0.25

CHAUSSURES

1 Lot richelieu et souliers perlés, pointures 35 et 36, valeur 20.00	3.00
1 Lot bottines de dames chevreau, vernis, daim, etc., 35, 36, 37, valeur 25.00	7.50
1 Lot bottines d'hommes chevreau, cousu main garanti, valeur 25.00 soldées.	12.00
Gants de Suède pour dames, petites pointures	0.25
Parapluies pour hommes, coton, manche bois	0.95

Deux lots cols pour hommes

droits et roulés	doubles américains
0.30	0.40

1 Lot chemises cretonne imprimée, manchettes, valeur 5.95, soldées	2.00
Bouton nacre lingerie, la grosse .	0.65
Lacet plat à border, le mètre . .	0.06
Elastique fantaisie, le mètre. . .	0.35
Crépons transformation, solde . .	0.15
Eponges caoutchouc soldées 0.70, 0.60, 0.45, 0.25 pièce	
Barattes à beurre	2.55
Allumettes suédoises, le paquet de 12 boites	0.22
Corbeilles et bonbonnières fleuries	0.48
Palmiers montés fil de fer . . .	0.95
Peaux de chèvre doublées . . .	9.75
1 Lot tapis 2 m × 3 m, dessins au choix	32.00

ROBES, serge bleue ou noire, jolis modèles. Valeur jusqu'à 45.00 **6.50**

Blanc-mouchoirs

Draps de lit, forte cretonne blanche

160×150	180×250	200×275
3.00	3.35	4.10

Taies d'oreillers, initiales brodées 0.95

Cretonne blanche, forte qualité la coupe de 10 mètres . . . **4.95**

Nappes couleurs 130 × 130 . .	0.95
Gants de toilette, tissu éponge . .	0.15
1 Lot nappes imprimées, dessins variés, grande dimension. . .	5.00
Mouchoirs, fantaisie, dessins variés.	0.18
Mouchoirs pour dames, ourlet à jour	0.20
Mouchoirs toile d'Irlande pour hommes, initiales	0.35
Mouchoirs pour écoliers, qualité forte, la douzaine.	1.65
1 Lot tabliers pour dames et enfants.	1.45

Deux lots cols guipure, différents modèles

Lot I	Lot II
0.95	1.45

Deux lots coupons fins de séries entre-deux, broderies, guipures

Lots I, 0.75	Lot II, 0.95

Peaux de lapins noires	0.95
Petit-gris, premier choix . . .	1.45
Lapins blancs, au choix	1.95

MERCERIE

3 Lots sous-bras, lot I. II. III 0.18 0.28 0.38

Ruban monte jupe, les 10 mètres .	0.95
Attaches pour cheveux	0.02
Laine grise à tricoter, le kilog. . .	7.50
Coton à crocheter, la boîte 12 pelotes	1.45
Boutons pression sur ruban, le mètre	0.05
Boucles pour souliers, la paire . .	0.15
Carnet avec aiguilles, assorties .	0.08
Crepons au mètre, solde, le mètre .	0.35

SAVON DE MÉNAGE grande occasion, 4 briques pour **0.90**

Mine de plomb et bleu pour le linge la paquet	0.03
Verdures diverses pour garnir . .	0.05
Bruyères, 3 branches pour . . .	0.10
Couvertures coton 140×190 . .	2.98
1 lot lambrequins en toile et feutre au choix	2.95

GRANDS MAGASINS TIETZ

Société Anonyme
RUE NEUVE, BRUXELLES
16078

VRAIE OCCASION
A vendre de suite

Très jolie chambre à couch. Renaiss. av. matel. 8 pièces, 285 fr.; mach. à coud. 38 fr, et 1 tête rentrante, belle garnit. chem., 5 p., 29 fr.; gr. glace dorée, 50 bout. excell. champagne à t. off. Pressé. 119, r. Stéphenson, Schaerb. 16142

Perroquet avec cage est demandé. 183, rue des Tanneurs. 16163

Cordonniers. Occasion. Machine à bras à vendre. 19 rue Otlet Curegh 16176

TRÈS URGENT. Magnif. billard Toulet complet, 10 queues, 3 billes, tout neuf, ayant coûté 4,000 fr., à vend. pour 1,000 fr. 125, ch. d'Anvers. 16180

Achat de toutes fourrures, solde antiquités. 43, rue de l'Etuve. 16141

Dégagem. et achat bijoux et antiquités. Fac. rachat. 31, Bd Barthélémy. 2 à 4. 16192

DROIT CIVIL

pénal. et commerc. Divorce Arrang. loc. et propr. Consultat. 2 fr. Léon De Schepper, Dr en Dt, 171, Bd du Hainaut, 2 à 4 h. 15630

J'achète belles fourr., belles toilettes soie, ling., haut prix. Mme Guffens, 6, r. d'Or. 15879

Achat de cuivre. Etain, plomb et zinc au plus ht prix. 6, Bd d'Anderlecht. 16065

DAME

artiste vend riche MOBILIER français garnies et sa maison, 193, rue du Trône splend. chambre à couch. Louis XV, coûté 1,200 fr., à v. 390 fr., superbe salle à manger Renaiss. coûté 1,200 fr., à v. prix dérisoire, cabinet de travail acajou Emp. gr. luxe, riche salon et autre, garnit. de cheminée et fenêtre tapis d'escal., bureau dame, lustres, glace à sujets, foyer, bibelots et superbe piano ERARD. 11079

Mastic pour vitriers

Grande quantité disponible, 65 cent. le kilo. 46, rue Froissard, Bruxelles. 16054

MOBILIER à vendre. Superbe bureau compl. pr avocat ou notaire, valeur 1,000 fr. pr 425, machine à écrire, fum. anglais, 2 faut. club. Riche salle à mang., 3 chamb. à c., piano de marq. à c. crois. Mach. à coudre tête rentr., objets d'art et divers à toute offre. 35, boulevard Lambermont, Sch. Trams 3, 53, 56, 82. 9253

P.S. Poppoff

16, rue Phil. de Champagne, fait disparaître les pellicules comme par enchant. Arrête la chute des cheveux. Allonge la cheve. exist. Teinture inoff. Prix de guerre pr toutes les bourses. 8827

Tabac à priser

Gr. qualité 0.95 k. 146, r. Masui. 15103

Epoques

Mesdames, si vous avez vos époques supprimées ou retardées, pour éviter les insuccès, employez le **Remède du Dr Thomson,** qui donne un résultat certain, rapide et sans danger, dans tous les cas et quelle qu'en soit la cause anormale. Prix : 5 et 10 fr. Dr SECURITAS 15, rue des Croisades, Bruxelles-Nord. 10770

3 Fr. DENTS

et au-dessus; extraction sans douleur 1 franc.

Mlle Trappeniers fem. mécan. dipl. prat. 18 ans à Ixelles. Fille d'un ancien dentiste retiré.

66, r. Goffart, Ixelles

Fait dentiers pour bouches difficiles. Refait dentiers mal faits ailleurs. Remontages, réparations.

Prix modérés. 16152

Occ. A vendre 2 poêles à gaz, 2 à charbon. 17, r d'Angleterre. 16153

BRUL'EAU

Foyer à gaz, 4 cmes par heure, sans cheminée. Le meilleur, le moins cher. De Donoker, 37, r. Grétry 15102

COMPTOIR D'ÉCHANGE Avez-vous quelque chose à vendre? Venez nous voir, 42, rue de Laeken, Bruxelles. 15075

ACHAT

toutes espèces marchandises soldes vieux meubles, fonds greniers. Al. Lefèvre, 76, r. de Flennes (près gare Midi). 16080

J'achète le cuivre de 1.75 à 2.75 le k., mercure, étain, plomb, etc. 51A, r. Waymberg (de 1 à 7). 16086

Caoutchouc, mercure, cuivre, étain, platine, payons tr. cher. 183, r. des Tanneurs. 16088

Mesdames av. vos chev. tombés on fait t. genres de postiches, prix mod 15, rue de l'Etuve. 14605

Savon vert extra, 1.60 le k. 83, rue de la Montagne. 15936

SAVON

mou brun fr. 1.60 le kilo et genre Sunlight 43 fr. les 200 briques. 82, r. Joseph Claes. 15755

Je cherche 25 kilos oléine à 4 fr. le kilo. 64, aven. de la Chasse, Etterb. 16110

Savon mou

dédoublé fr. 0.95, à servir sur papier 1.30 1.80, qualité supérieure sur demande. 197, chauss. de Helmet. De 9 à 12. 16137

SUR MESURE

COSTUMES PARDESSUS **29 fr. 50** **34 et 42 fr.**

Joseph BRUYERRE

105, rue Malibran et 109, chauss. de Waterloo

Facilités aux employés d'administration. 14016

Riz — Haricots — Lard

Suis achet. pet. et grandes quantités. 42, r. des Riches-Claires. 16109

ACCOUCHEUSE

Dipl. 1re cl. France et Belgique Ex-interne des hôpitaux

Consultations secrètes 14, place des Martyrs (près rue Neuve) 7746

Accoucheuse

DIPLOMÉE. 28 ANS PRATIQUE Consultations secrètes.

Mme BIBECK 60, rue de Thy 60 Porte de Hal Brux 1410

ACCOUCHEUSE

Maison de 1re ordre. Pens., consult., discrétion Médec. attaché à la mais. 31 rue de la Sablonnière (Pte de Schaerb.) 14719

ACCOUCHEUSE

Pensions, consult. secrètes 83, r Constantinople (Midi) 14319

ACCOUCHEUSE

Diplômée. Mme VAN INNIS Pension consult., discrét. 96, r. Gallait (place Liedts). 15194

Mme Delsarte

Accouch., 1re diplôme Pension, consultat. Prix modérés 44, rue Linnée 44 Bruxelles. 14262

Accoucheuse

1re dipl. 30 ans pratiq. Ex-Directrice Maternité Pens., consul. à toute époque. Traitement 10 francs Médecin attaché à la Maison 44, rue de la Rivière, Nord 14771

Mme PENNINCKX

Accouch., 1re dipl., pension à toute époque. 17 rue Dupont (Nord). 14259

ACCOUCHEUSE

Epoques. Traitement 10 fr. 12 B, rue Croix-de-Pierre, Brux., Porte de Hal. 15760

Maladies urinaires

Traitement Kerriaut, infaillible. Prix fr. 2.75. 104, ch. de Mons Brux. 1423

Photos J'ach. 1re appar., accces. n. même cassés 39 rue Tanneurs face Merchie-Pède. 16126

1,600 fr. pr 450 fr. Fourrure manch. put. 30 bêt., à v. par dame épr. 39, r. des Tanneurs, face Merchie-Pède. 16125

J'achète comptant

tr. cher mobil. vélos, cuivre fond gren. et toute march. en solde. 92 rue de Ribaucourt. 15039

Achat d'or fr. 2.50 à 3 fr., argent fr. 0.05 à 0.10 le gr. Brillants. Dégagements, 21, rue des Ursulines. 15819

Achat au comptant de mobiliers et toutes autres march. fonds de gren. et de cave. 51, r. de la Roue. 15557

DENTS Réparations immédiates. 2 FR. Mlle van Landeghem Rue de la Victoire 210 14485

Achat ht prix or, platine, gros et pet. brillants, vieux dentiers. 15, r. d'Or. 15002

JACHETE t. instruments et partitions musique d'occ. 177, rue Blaes. 15540

Occasion

Billard neuf complet à vendre. 59, rue des Tanneurs. 15353

Accoucheuse

Mme DELCROIX Pens., Consult. Discrète 3, r. d'Irlande St-Gilles (p. Hôtel des Monnaies). 1349

Accoucheuse

Consultat. secrètes. Pens. à toute époque. Prix mod 240, ch. d'Ixelles. 1411

Accoucheuse

DIPLOMÉE, 28 ANS PRATIQUE Consultations secrètes. Mme BOUGELET 48, r. de Parme, 48 Porte de Hal, Brux. 12706

AVIS AUX DAMES

J'ai 300 fourrures

de tous genres, à vendre à toute offre acceptable.

25, rue de Beughem (église Ste-Marie)

(J'accorde du crédit) 14849

RÉGULATEUR DES FONCTIONS DIGESTIVES

GRAINS DE VALS

Laxatifs, dépuratifs, à base d'extraits de plantes.

Fr. 2.50 le flacon de 50 grains pour 3 mois traitement.
Fr. 1.50 le demi-flacon de 25 grains pour 6 semaines traitem.
} un seul grain avant le repas du soir agit le lendemain matin.

Dépôt : Kaloker-Wielemans, Brux. et toutes pharm. 12675

Où allons-nous dîner ?

au **Restaurant HENRI**

57, RUE ANTOINE DANSAERT (BOURSE)

Dîner à partir de fr. 0.75 : Potage, viande, légumes, pomme nature pain, dessert. *Cuisine soignée.* Salle pour noces et banquets. 13057

LAINES A TRICOTER DISPONIBLES

GROS ET DEMI-GROS 14665

LAINES POUR ŒUVRES

à partir de fr. 4.90 le kilo

10, SQUARE DE L'AVIATION, BRUXELLES

Importation directe de la Hollande

Heyermans & Cie 15, rue Limnander Bruxelles-Midi

Exportation pour le Nord de la France. 15929

Occasion exceptionnelle

FOURRURES. Pour cause de départ une grande manufacture en gros liquide son stock de fourrures, manteaux, pelisses, etc., à moitié prix de valeur garantie sur facture. On échange toutes les fourrures s'il y a non contentement du client endéans le 48 heures suivant la vente. Jusqu'au 15 février on fait des vêtements sur mesure, réparations et transformations *à la Maison Liégeoise* De Smet-Christian, 16, rue de la Grande-Ile, Bruxelles Bourse. 16007

Occasions App. photos et fournitures, jumelles, phonos disques fr. 0.95, alumin. de cuisine, violons, cordes, accord. 8, RUE VIOLETTE, BRUXELLES. 14852

SIROP DE POIRES

GELÉE MÉLANGÉE 16065

VISIBLE ET DISPONIBLE

58, RUE D'OPHEM



Saisissez

des deux mains, le remède qui va vous guérir de votre asthme, bronchite, influenza, toux catarrhale, coqueluche, affections de la poitrine, de la gorge ou des poumons. Ne soyez plus longtemps malheureux, prenez le remède aujourd'hui même, le remède qui a déjà guéri des milliers de malades, l'incomparable

SIROP DE L'ABBAYE.

Ce remède fait dissoudre les glaires fixées dans la poitrine, apaise la toux et empêche l'aggravation, tonifie votre poitrine et vos poumons, n'est jamais nuisible et guérit toujours.

Le flacon fr. 2.25, fr. 4.—, fr. 7.—. Exiger la signature L. I. AKKER, Rotterdam. Dépôt-Principal pour la Belgique : O. de Beul, Anvers. En vente dans toutes les pharmacies.

ACHAT BOUTEILLES

paniers, tonneaux vides, plomb, zinc, étain, cuivre, tapis, échantill., vieux papiers à destruction, fonds greniers, prise et payement à domicile. 15081

Weterings, 63, rue Notre-Dame du Sommeil.

Pour cause de changement

DE PROPRIÉTAIRE

Liquidation d'un stock de Fourrures

Renard Alaska à partir de 59 fr.; Renard fumé et blanc à partir de 65 fr.; garnitures Skungs long 3 mètres, 225 fr.; étoles et manchons Petit-Gris Putois Taupe Colynski, Nurmel la garniture 95 fr.; manteau Loutre, Astrakan Taupe Breitschwanz. — *Pelisses d'hommes.*

PRIX DÉRISOIRES

ARRANGEMENTS — TRANSFORMATIONS

68, Boulevard de la Senne, 68

Même maison : 13676

CHARLEROI, 41, rue de Reten, 41

Impr. de l'*Echo de la Presse Internationale.*